

Rapport sur les finances communales vaudoises en 2016

Tableau de bord de la situation financière des 309 communes vaudoises

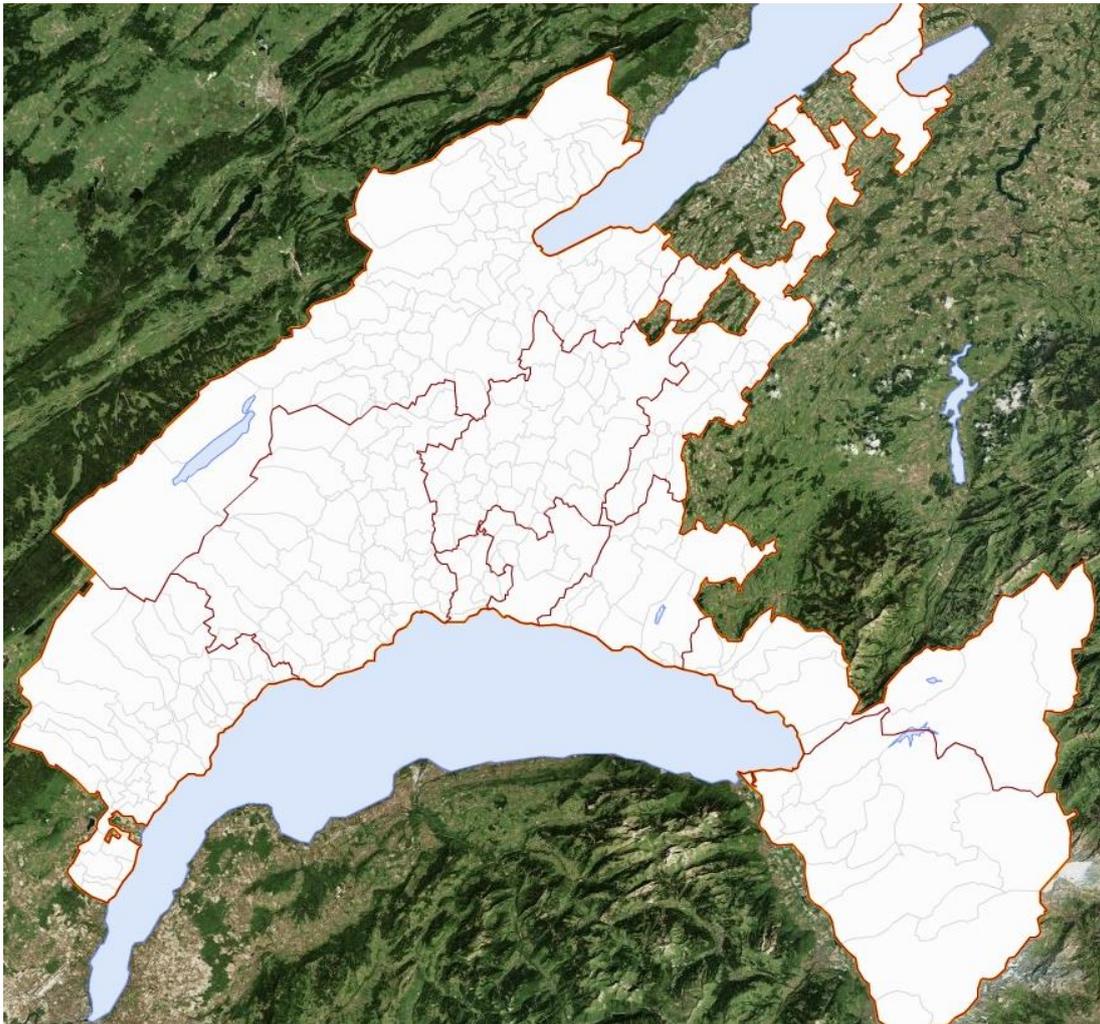


Table des matières

Table des matières	1
Introduction	2
Synthèse du rapport	4
Synthèse des indicateurs par groupes de communes	4
Synthèse des commentaires.....	5
A. Autofinancement et investissements	6
1. Degré d'autofinancement (CASCFC).....	6
2. Capacité d'autofinancement (CASCFC)	9
3. Quotité d'investissement (CASCFC).....	12
B. Endettement et coût de l'endettement	15
4. Endettement net / fortune nette par habitant (CASCFC).....	15
5. Rapport entre dette nette et revenus réguliers (CASCFC).....	19
6. Quotité des intérêts nets (CASCFC).....	23
7. Quotité de la charge financière (CASCFC)	26
C. Autres indicateurs	29
8. Rapport entre dette brute et capacité d'endettement (UCV)	29
9. Couverture des charges (IDHEAP).....	32
10. Coefficient d'imposition communal	35
Annexe : Vue d'ensemble des indicateurs du rapport 2016, par commune	37

Introduction

But de la démarche

En publiant ce rapport annuel sur les finances communales, le Service des communes et du logement (SCL) ambitionne de fournir un outil pour évaluer de manière objective l'évolution de la situation financière des communes vaudoises. Le contenu de ce rapport vise avant tout à soutenir les responsables politiques et financiers locaux dans la gestion de leur commune. Toutefois, il s'adresse aussi à tous les milieux intéressés à évaluer et à comparer les situations financières des communes du canton. Enfin, l'établissement d'indicateurs financiers supplémentaires vise aussi à faciliter l'exercice de la surveillance de l'Etat.

Indicateurs retenus

Ce rapport propose neuf indicateurs. Les premiers sept indicateurs reprennent, avec des variations ponctuelles dues au contexte vaudois, les indicateurs harmonisés et les seuils interprétatifs recommandés depuis 1992 par la Conférences des autorités de surveillance cantonales des finances communales (CASFCF, <https://www.kkag-cacsfc.ch>).¹ Il s'agit de :

- Le degré d'autofinancement
- La capacité d'autofinancement
- La quotité d'investissement
- L'endettement net / fortune nette par habitant
- La dette nette par rapport aux revenus fiscaux
- La quotité des intérêts nets
- La quotité de la charge financière

Ces sept premiers indicateurs sont présentés dans les parties A et B du rapport. À ces indicateurs s'ajoutent, dans la partie C, le rapport entre dette brute et capacité économique d'endettement, la couverture des charges et les coefficients d'imposition communaux.

Le premier indicateur s'appuie sur la capacité économique d'endettement décrite par l'Union des communes vaudoises dans son manuel de gestion financière communale. Il permet d'apprécier si la dette d'une commune est financièrement soutenable sur le long terme.

Le deuxième indicateur est tiré, avec des adaptations, du Comparatif des finances cantonales et communales publié annuellement par l'IDHEAP. Il permet d'apprécier les excès ou manques de revenus des communes par rapport à leurs charges courantes.

Enfin, les coefficients d'imposition se basent sur les déclarations 2017 des communes.

Source des données

Les données ayant servi au calcul des indicateurs proviennent des comptes communaux. Les résumés de ces derniers ont été saisis électroniquement et vérifiés par les préfectures et le SCL. Il convient de relever que, malgré les tests de plausibilité effectués, la qualité des données peut être affectée par des erreurs s'étant produits lors de la saisie ou même provenant à l'origine d'écritures erronées des communes. Les données brutes utilisées sont disponibles sur le site internet de Statistique Vaud (www.stat.vd.ch/fin_communales).²

¹ Ces indicateurs sont aussi tous utilisés dans le cadre du rapport sur la situation financière des communes vaudoises et du Canton de Vaud mandaté annuellement par ce dernier.

² Les résultats de ce rapport peuvent différer de ceux qu'on peut obtenir à partir des données publiées, cela en raison de corrections récentes aux données qui n'ont pas encore été répercutées sur le site internet.

Présentation des résultats

Chaque section de ce rapport se consacre à un indicateur et s'articule autour de trois sous-sections. La première présente l'indicateur, sa méthode de calcul détaillée et quelques lignes directrices pour son interprétation. La deuxième sous-section illustre l'évolution annuelle de l'indicateur pour l'ensemble des communes vaudoises et propose une analyse globale de leur situation financière. La moyenne pondérée des communes étant fortement influencée par la situation de Lausanne, cette sous-section présente toujours la situation d'ensemble avec et sans cette commune. Enfin, la troisième sous-section offre une carte synthétisant le résultat de chaque commune et propose une analyse des résultats par groupes.

Dans l'analyse par groupes de communes, on fait souvent référence aux villes statistiques. Celles-ci sont définies par l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la base de critères de densité et de taille. En 2016, elles étaient au nombre de 16 dans le canton. Il s'agit des communes de Lausanne, Yverdon-les-Bains, Montreux, Renens, Nyon, Vevey, Pully, Morges, Gland, Ecublens, Prilly, La Tour-de-Peilz, Aigle, Payerne, Bussigny et Crissier.

Remarques pour l'interprétation des indicateurs

En interprétant les indicateurs, il convient d'observer ce qui suit:

- Il n'est pas possible d'évaluer la situation financière d'une commune sur la base d'un seul indicateur. Des indicateurs différents peuvent en outre fournir des informations contradictoires. Il est donc nécessaire de comparer l'ensemble des indicateurs pour pouvoir tirer des conclusions correctes sur la situation financière d'une commune.
- En règle générale, l'analyse des indicateurs sur plusieurs années contribue à améliorer l'appréciation de la situation financière d'une commune.
- Dans les communes de petite taille, le volume d'investissement peut beaucoup varier d'un exercice à l'autre. À une année avec un gros investissement financé par un emprunt massif peuvent suivre plusieurs années sans investissements. Il en résulte une forte variation du degré et de la capacité d'autofinancement, ainsi que de la quotité d'investissement et de la couverture des charges d'une année à l'autre. Afin de lisser cette volatilité, dans l'analyse par groupes de communes ces indicateurs ont été calculés en moyenne sur 5 ans. À noter que cette manière de procéder n'est pas de nature à perturber les résultats pour les communes de plus grande taille.
- Toujours à propos des investissements, l'analyse est limitée par le manque de données sur l'état des infrastructures communales (vétusté et adéquation aux besoins).
- L'évolution annuelle des indicateurs pour l'ensemble des communes exprime souvent un fort pic négatif en 2012. Celui-ci est dû à une augmentation exceptionnelle, mais circonscrite à cette année, des charges de la commune de Lausanne en raison de la recapitalisation de sa caisse de pension. Pour cette année il est donc important de s'appuyer principalement sur la valeur de l'indicateur sans Lausanne.
- Les indicateurs pour la période avant fusion des communes issues de fusions récentes ont été calculés en agrégeant les comptes des communes fusionnées.

Synthèse du rapport

Synthèse des indicateurs par groupes de communes

Degré d'autofinancement		
Part des investissements nets financée par les ressources propres de la commune		
Idéal	150	49%
Acceptable à bon	51	17%
Insuffisant	96	31%
Très mauvais	12	4%

Capacité d'autofinancement		
Marge financière dont une commune dispose pour financer ses investissements		
Bonne	19	6%
Moyenne	135	44%
Faible	143	46%
Critique	12	4%

Quotité d'investissement		
Intensité relative de l'activité d'investissement de la commune		
Très importante	13	4%
Importante	43	14%
Moyenne	115	37%
Peu importante	138	45%

Couverture des charges		
Rapport entre le revenu courant et les charges courantes		
Trop élevée	7	2%
(Peu) problématique	240	78%
À surveiller	46	15%
(Très) problématique	16	5%

Endettement net par habitant		
SANS les dettes intercommunales		
Fortune nette	148	48%
Faible	28	9%
Modéré	74	24%
Haut	29	9%
Très haut	30	10%

Endettement net par habitant		
AVEC les dettes intercommunales		
Fortune nette	113	37%
Faible	26	8%
Modéré	77	25%
Haut	49	16%
Très haut	44	14%

Rapport entre dette nette et revenus		
SANS les dettes intercommunales		
Très bon	196	63%
Bon	50	16%
Acceptable	26	8%
Mauvais	37	12%

Rapport entre dette nette et revenus		
AVEC les dettes intercommunales		
Très bon	153	50%
Bon	58	19%
Acceptable	51	17%
Mauvais	47	15%

Quotité des intérêts nets		
Part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts		
Faible	273	88%
Moyenne	36	12%
Forte	0	0%
Très forte	0	0%

Quotité de la charge financière		
Part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts		
Faible	130	42%
Supportable	172	56%
(Très) élevée	5	2%
À peine supportable	2	1%

Synthèse des commentaires

A Autofinancement et investissements

- S1 Le degré d'autofinancement des communes est légèrement au-dessous de la suffisance (70%). Il est idéal dans 150 communes et insuffisant dans 108 autres.
- S2 La capacité d'autofinancement des communes est faible, mais loin d'un niveau critique. Elle est bonne dans 19 communes et faible/insuffisante dans 155 autres.
- S3 La quotité d'investissement des communes est modérée. 43 communes se distinguent pour une quotité importante et 138 pour une quotité peu importante.

B Endettement et coût de l'endettement

- S4 L'endettement net par habitant des communes (sans Lausanne et en tenant compte des dettes intercommunales) est modéré, mais aussi en constante augmentation.
- S4 Plus d'un tiers des communes ont une fortune nette. 49 sont fortement endettées (3000 à 5000 francs par habitant) et 43 le sont très fortement (>5000 francs).
- S5 Le rapport entre dette nette et revenus réguliers des communes est bon. Toutefois, sous l'impulsion de la croissance de la dette, ce rapport a doublé depuis 2011.
- S5 Deux tiers des communes ont un bon, voire très bon, rapport entre dette nette et revenus réguliers. La situation est bien plus difficile pour les 47 communes avec un mauvais rapport (>150%). Dans ces cas, un désendettement est recommandé.
- S6 Le rapport entre dette brute et capacité d'endettement des communes est tout à fait soutenable. Toutefois, 45 communes affichent un rapport problématique entre leur dette brute et leur capacité d'endettement.
- S7 La quotité des intérêts nets des communes est faible. En 2016 elle a atteint le minimum de ces dernières dix années. Toutefois, elle demeure relativement élevée compte tenu des actuelles conditions d'emprunt particulièrement favorables.
- S7 Neuf communes sur dix ont une quotité des intérêts nets faible. Seulement trois communes affichent une quotité des intérêts supérieure à 4%.
- S8 La quotité de la charge financière des communes est tout à fait supportable. Seulement 7 communes n'ont pas une quotité de la charge financière supportable.

C Autres indicateurs

- S9 Le taux de couverture des charges des communes est bon. En moyenne sur cinq ans, uniquement seize communes sont dans une situation de déséquilibre marqué.
- S10 Le taux d'imposition moyen est de 67.4. Celui médian de 71.0. Au net des bascules d'impôt, les taux d'imposition communaux sont stables sur la décennie.
- S10 44 communes ont un taux inférieur à la médiane de 10 points ou plus. La plupart de ces communes se situent au bord du lac Léman et/ou à proximité de Genève.
- S10 16 communes ont un taux d'imposition dépassant de 10 points ou plus le taux médian. Aucune commune ne dépasse le taux médian de plus de 20 points.

A. Autofinancement et investissements

1. Degré d'autofinancement (CASFC)

Explication de l'indicateur

Le degré d'autofinancement renseigne sur la part des investissements nets financée par les ressources propres de la commune (autofinancement), c'est-à-dire sans avoir recours à l'emprunt. Il est exprimé en pour cent des investissements nets.

Si cet indicateur est inférieur à 100 pour cent, les ressources propres de la commune ne suffisent pas à financer l'intégralité de ses investissements. Le recours à l'emprunt devient donc une nécessité, avec à la clé une augmentation de la dette.

Si cet indicateur est supérieur à 100 pour cent, la commune peut par contre financer l'intégralité de ses investissements par ses ressources propres. La part dépassant 100 pour cent lui offre même la possibilité d'amortir sa dette ou d'augmenter ses investissements.

Dans l'idéal, une commune devrait atteindre un degré d'autofinancement de 100 pour cent. Toutefois, un taux entre 70 et 100 pour cent indique encore une augmentation supportable de l'endettement. Un taux inférieur à 70 pour cent pendant plusieurs exercices devrait être évité car il conduit inévitablement à une augmentation importante de l'endettement. Un taux inférieur à 0 indique l'absence d'une quelconque marge d'autofinancement.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Investissements nets}}$$

Valeurs appréciatives

>100%	idéal
70-100%	acceptable à bon
0-70%	insuffisant
<0%	très mauvais

Autofinancement

	Natures
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
+ Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
+ Amortissements du découvert du bilan	333
+ Attributions aux financements spéciaux	38
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Investissements nets

	Natures
+ Dépenses reportées au bilan	59
- Recettes reportées au bilan	69

Note : Pour les communes ayant des investissements nets égaux ou inférieurs à 0, le degré d'autofinancement est fixé à 100 pour cent à condition que l'autofinancement soit positif. Dans le cas contraire, le degré d'autofinancement est fixé à -1 pour cent.

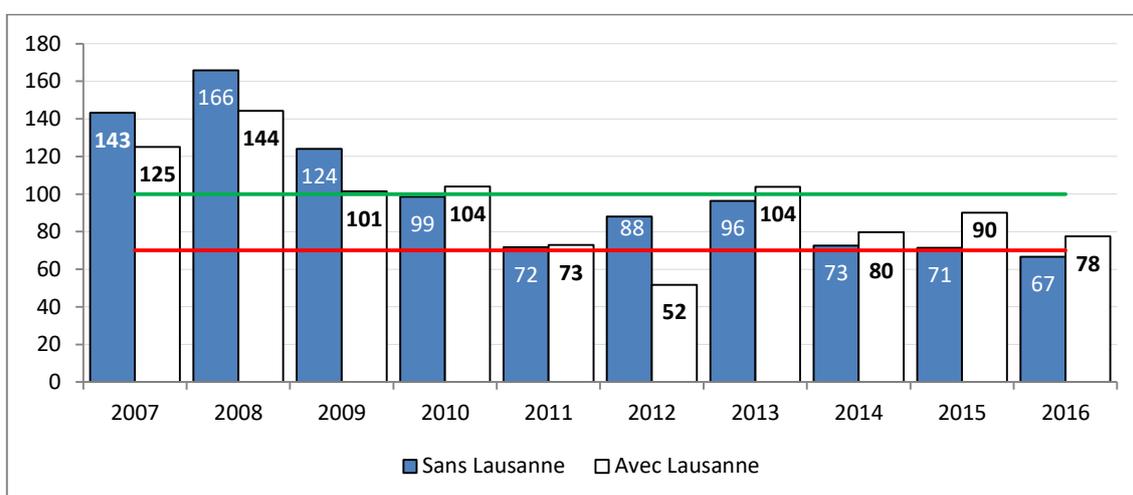
Vue d'ensemble des communes (Figure 1)

Le degré d'autofinancement de l'ensemble des communes en 2016 se situe légèrement au-dessous du seuil d'acceptabilité (70%). Dans les derniers dix ans, il s'agit de la première fois que cela se produit. On constate aussi que ces dernières années le degré d'autofinancement a été bien inférieur à celui qui a caractérisé le tout début de la décennie sous analyse.

Le degré d'autofinancement remonte à un niveau acceptable dès qu'on tient compte aussi de Lausanne. Le bon niveau d'autofinancement de cette commune (93% sur cinq ans) est donc de nature à cacher, dans l'analyse globale, les difficultés des autres communes.

En 2015, date de la dernière comparaison intercantonale menée par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, seules les communes de huit cantons affichaient un degré d'autofinancement inférieur aux communes vaudoises.

Figure 1 : Degré d'autofinancement de l'ensemble des communes, en %, 2007-2016



Commentaire par groupes de communes (Figure 2)

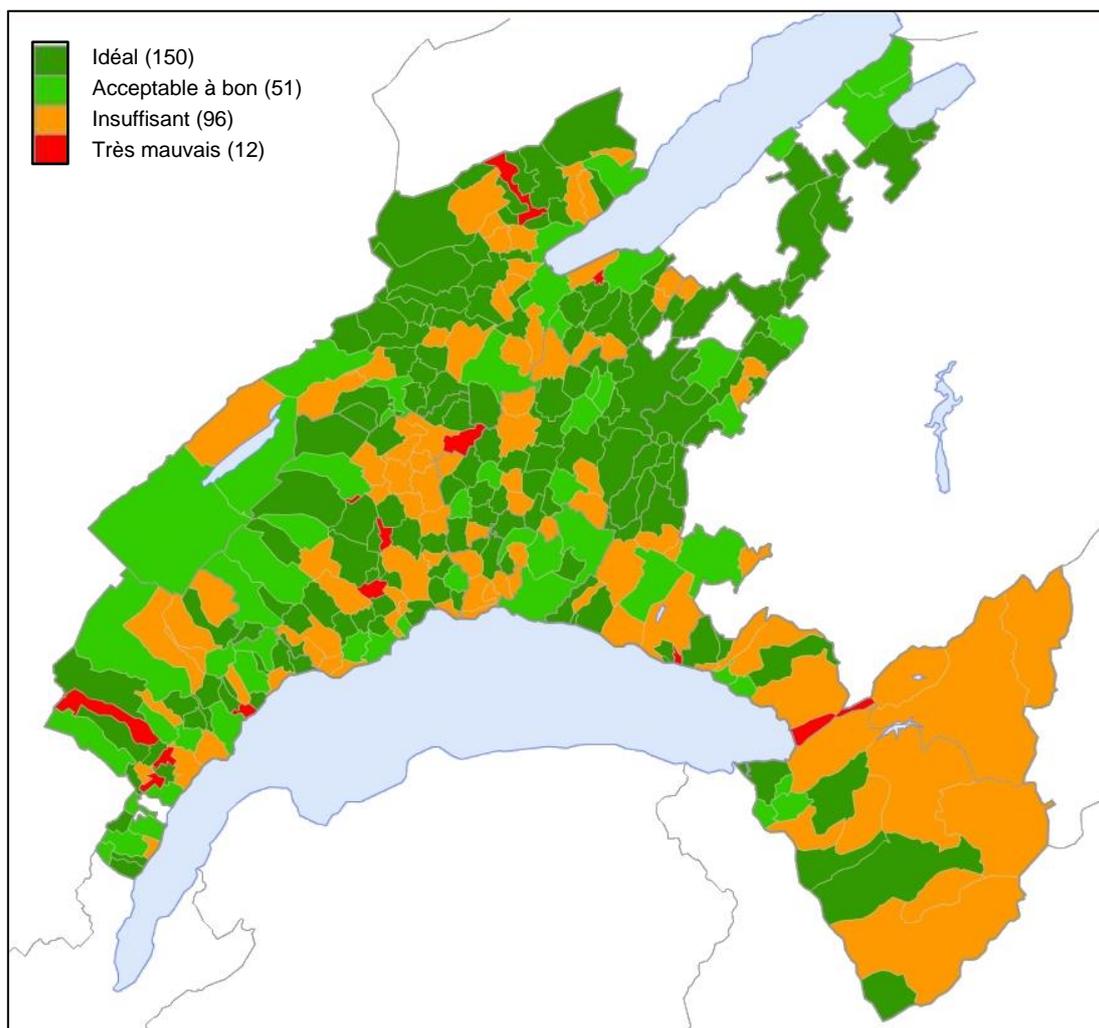
En moyenne sur cinq ans (2012-2016), presque la moitié des communes (150) affichent un degré d'autofinancement idéalement situé au-dessus de 100%. Ces communes sont donc dans une phase de désendettement, voire même en train d'acquérir des actifs financiers.

Le degré d'autofinancement est acceptable à bon (70-100%) pour 51 autres communes. Ces dernières ont vu leur dette augmenter à une vitesse raisonnable. Dans l'ensemble, deux-tiers des communes (201) ont un degré d'autofinancement qui ne pose pas de problème.

Le degré d'autofinancement est insuffisant pour les 108 communes restantes. La situation est particulièrement inquiétante pour les 12 communes parmi elles qui dégagent une marge d'autofinancement négative. Ces communes doivent non seulement emprunter pour couvrir l'intégralité de leurs investissements, mais aussi pour couvrir une partie de leurs dépenses courantes. Les communes dans cette situation ont toutes moins de 1200 habitants.

Aucune ville statistique ne présente une marge d'autofinancement négative. Toutefois, six d'entre elles ont un degré d'autofinancement plus ou moins insuffisant.

Figure 2: Degré d'autofinancement par commune, 2012-2016



2. Capacité d'autofinancement (CASCFC)

Explication de l'indicateur

La capacité d'autofinancement est une mesure de la marge financière dont une commune dispose pour financer ses investissements et/ou réduire sa dette. Elle consiste dans l'autofinancement exprimé en pour cent du revenu courant de la commune.

Un taux négatif signifie que la commune ne parvient pas à financer ses dépenses courantes au moyen de ses propres ressources et doit donc avoir recours à l'emprunt. Une telle situation est dommageable et devrait, dans la mesure du possible, être évitée.

Un taux de plus de 10% peut être considéré comme suffisant, même si une valeur d'au moins 20% est désirable. En général, plus la capacité d'autofinancement est élevée, meilleures sont les possibilités de financer de nouveaux investissements.

Dans l'interprétation de cet indicateur il faut aussi tenir compte de l'état des équipements communaux (voir section 4). Une commune qui accumule du retard dans la réalisation ou dans le renouvellement d'infrastructures publiques nécessaires se doit d'avoir une capacité d'autofinancement supérieure à celle d'une collectivité ayant fait un effort normal.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Autofinancement} \times 100}{\text{Revenu courant}}$	>20%	bonne
	10-20%	moyenne
	0-10%	Faible
	<0%	critique

Autofinancement	Natures
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
+ Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
+ Amortissements du découvert du bilan	333
+ Attributions aux financements spéciaux	38
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Revenu courant	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

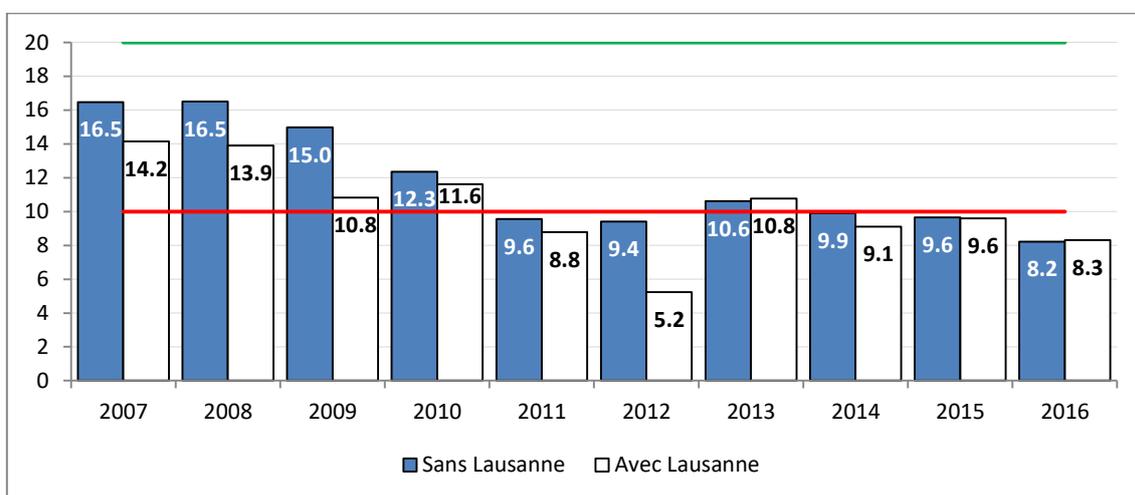
Vue d'ensemble des communes (Figure 3)

La capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes en 2016 est faible, mais bien distante d'un niveau qu'on pourrait qualifier de critique. Il s'agit d'une constante depuis 2011. Avant cette année, la capacité d'autofinancement se situait plutôt à un niveau moyen.

Jusqu'en 2012 la capacité d'autofinancement de Lausanne a été bien moins bonne que celle de l'ensemble des autres communes. Cette différence a presque entièrement disparu dans les dernières années. Ce rattrapage est dû plus à un affaiblissement de la capacité d'autofinancement des autres communes qu'à un renforcement de celle de Lausanne.

En 2015, date de la dernière comparaison intercantonale menée par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, seules les communes des cantons de Zurich (8.8%) et de Neuchâtel (6.6%) affichaient globalement une capacité d'autofinancement inférieure à celle des communes vaudoises.

Figure 3 : Capacité d'autofinancement de l'ensemble des communes, en %, 2007-2016



Commentaire par groupes de communes (Figure 4)

En moyenne sur 5 ans (2012-2016), seulement 19 communes affichent une bonne capacité d'autofinancement (>20%). La marge financière disponible est qualifiable de moyenne (10-20%) dans 135 autres communes. Ces deux catégories de communes réunies ne comptent que la moitié des communes vaudoises.

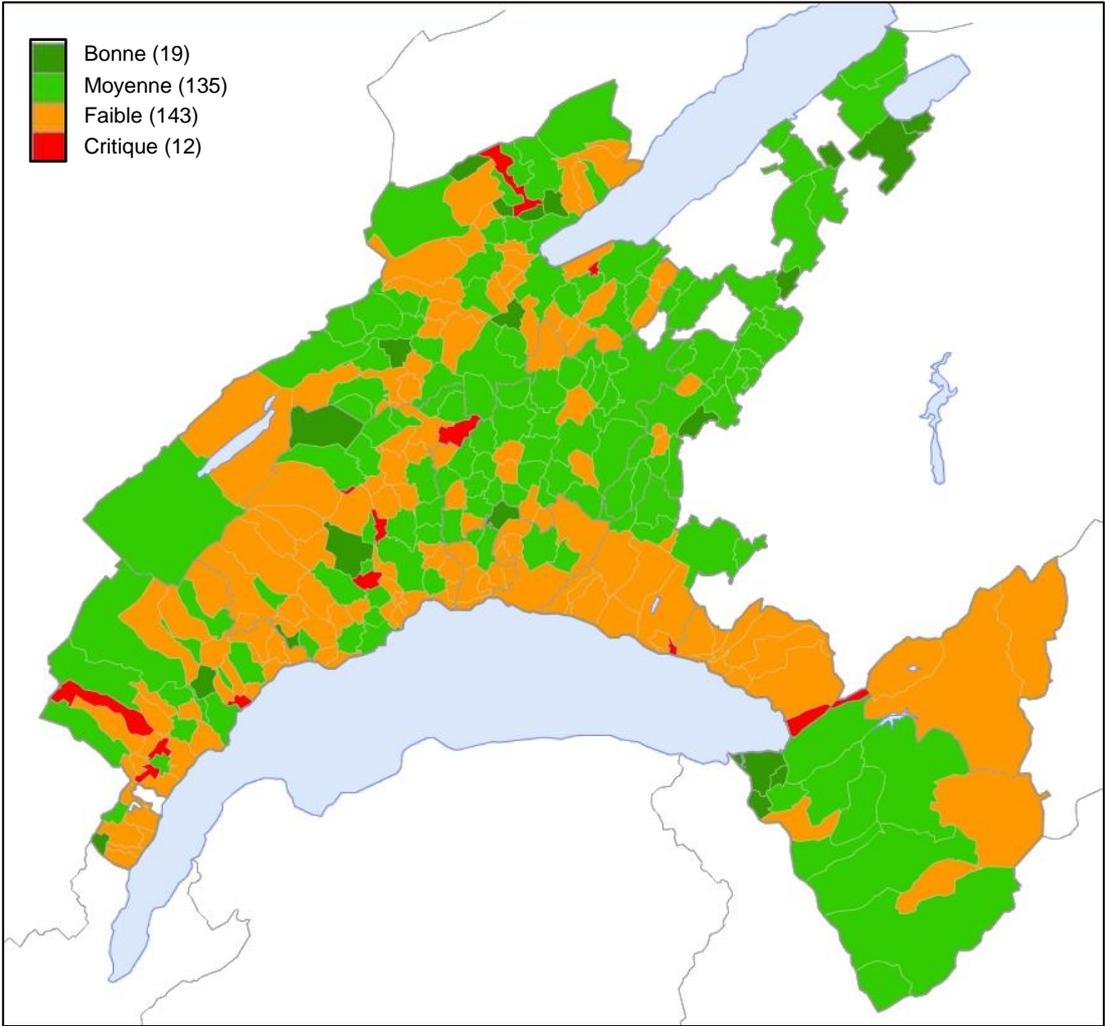
La capacité d'autofinancement est faible (0-10%) dans 143 communes. Une faible capacité d'autofinancement peut se justifier si une commune a consenti plusieurs investissements dans les années précédentes. Par contre, elle signale un problème si la commune est en retard avec ses investissements ou prévoit des importants investissements à court terme.

Une douzaine de communes affichent même une capacité d'autofinancement négative. Par construction de l'indicateur, il s'agit des mêmes communes déjà citées dans la section qui précède. La situation financière de ces communes nécessite un redressement.

Aucune ville statistique n'a une capacité d'autofinancement négative. Toutefois, seulement cinq d'entre elles affichent une capacité d'autofinancement moyenne ou bonne. La capacité

d'autofinancement des villes statistiques tend donc à être faible. Cette faiblesse est un problème majeur, car les villes tendent à devoir engager plus d'investissements.

Figure 4: Capacité d'autofinancement par commune, 2012-2016



3. Quotité d'investissement (CASCFC)

Explication de l'indicateur

La quotité d'investissement exprime les investissements bruts en pour cent des dépenses consolidées, cela afin de renseigner sur leur importance par rapport à ces dernières. Il s'agit d'un indicateur de l'intensité relative de l'activité d'investissement d'une commune.

Un taux de plus de 20% est indice d'activités d'investissement importantes, voire très importantes si le taux dépasse 30%. Par contre, un taux de moins de 10% suggère des activités d'investissement peu importantes. À la différence de la plupart des autres indicateurs, la quotité d'investissement ne comporte pas de seuils recommandés. L'intensité idéale des activités d'investissement dépend, entre autres, du retard ou de l'avance accumulés par la commune dans la réalisation ou le renouvellement d'infrastructures.

Il importe d'apprécier la quotité d'investissement en tenant compte simultanément de la capacité d'autofinancement. Des intenses activités d'investissement peuvent en effet être justifiées pour des communes avec une grande capacité d'autofinancement tout en étant source d'inquiétudes pour des communes avec une marge de manœuvre plus limitée.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Investissements bruts} \times 100}{\text{Dépenses consolidées}}$		activités d'investissement...
	<10%	...peu importantes
	10-20%	...d'importance moyenne
	20-30%	...importantes
	>30%	...très importantes

Investissements bruts	Natures
+ Dépenses reportées au bilan	5
Dépenses consolidées	Natures
+ Charges totales du compte de fonctionnement	3
+ Dépenses reportées au bilan	5
- Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
- Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
- Amortissements du découvert du bilan	333
- Attributions aux financements spéciaux	38
- Imputations internes	39

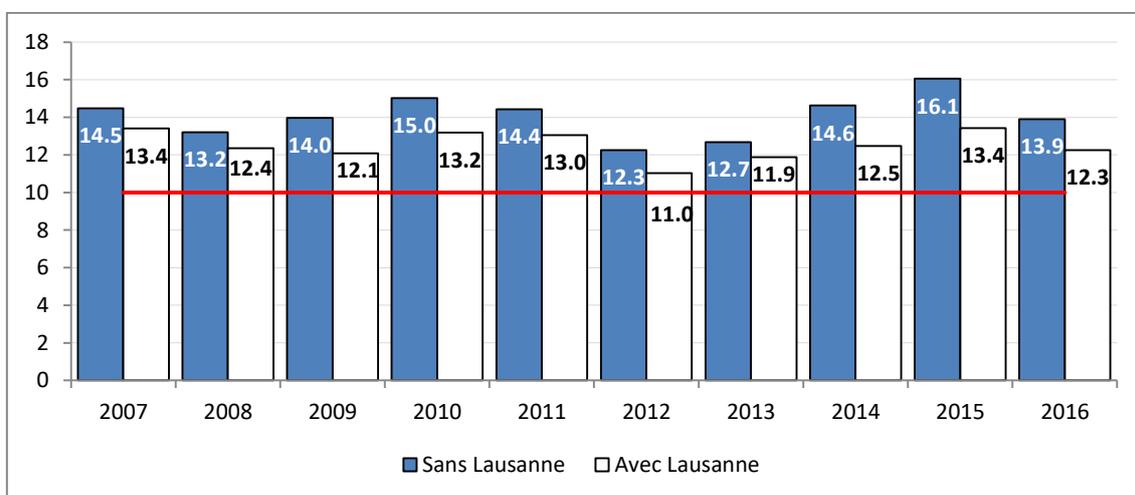
Vue d'ensemble des communes (Figure 5)

Les activités d'investissement 2016 de l'ensemble des communes sont d'importance moyenne. Celles-ci se sont maintenues à ce niveau tout au long de la période considérée.

On signale que la quotité d'investissement individuelle de Lausanne est bien inférieure à celles des autres communes dans la période 2007-2016. En effet, celle-ci est souvent allée au-dessous de 10%, symptôme d'activités d'investissement (relatives) peu importantes.

En 2015, date de la dernière comparaison intercantonale menée par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, les communes vaudoises affichaient la même quotité d'investissement que les communes zurichoises. Les activités d'investissement communales ont été moins intenses seulement dans cinq autres cantons.

Figure 5 : Quotité d'investissement de l'ensemble des communes, en %, 2007-2016



Commentaire par groupes de communes (Figure 6)

En moyenne sur cinq ans (2012-2016), 115 communes ont des activités d'investissement d'importance moyenne (10-20%). Même si les communes qui se situent dans la partie basse de la fourchette pourraient déployer un effort supplémentaire, cette catégorie de communes n'est pas source d'inquiétudes. Le diagnostic est encore plus positif pour les 43 communes qui se sont engagées dans des activités d'investissement importantes (20-30%).

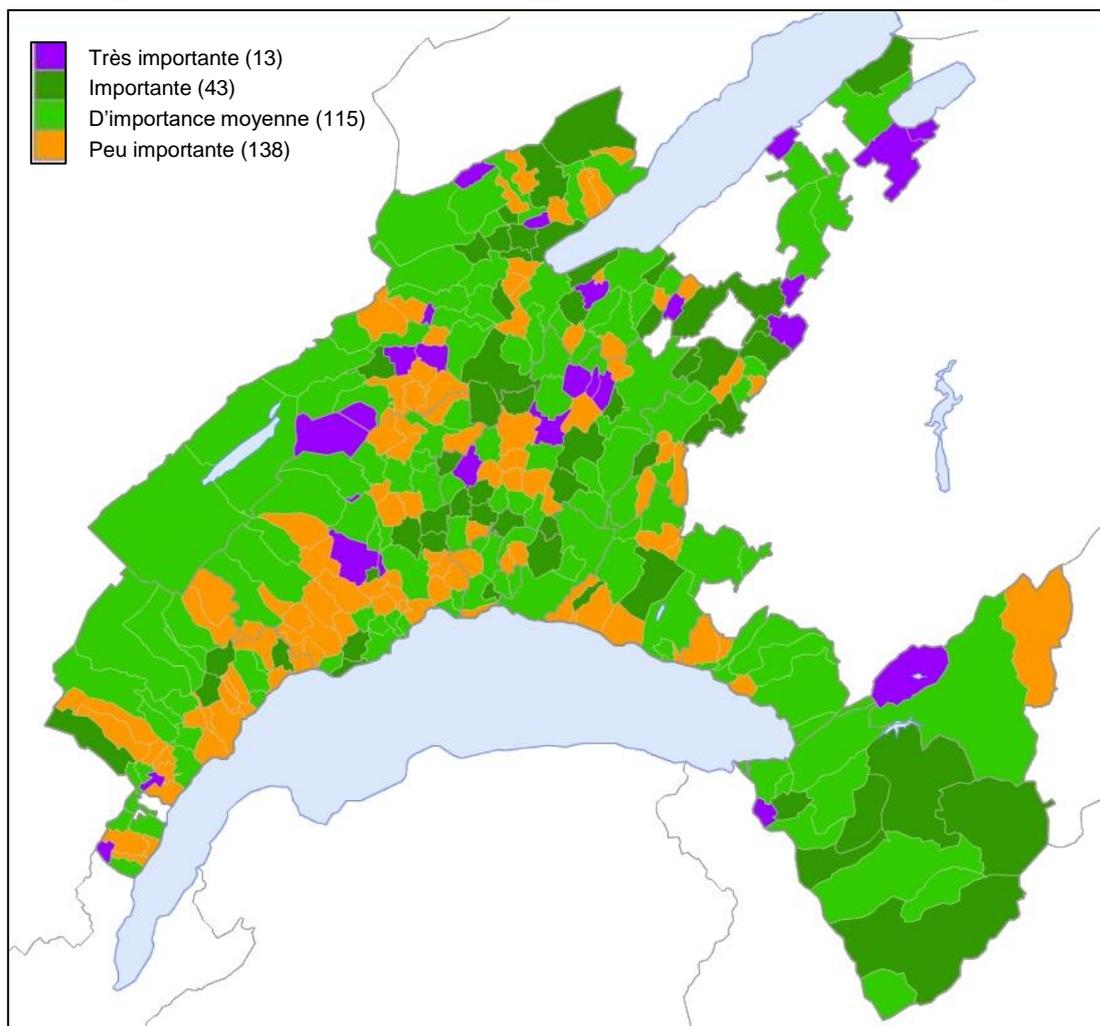
Les activités d'investissement sont peu importantes (<10%) pour 138 communes. L'effort d'investissement est donc faible dans plus d'un tiers des communes vaudoises. Ce constat est d'autant plus préoccupant que, comme dit précédemment, une large majorité des autres communes n'ont pas des activités d'investissement particulièrement importantes. De plus, parmi les communes avec des activités d'investissement peu importantes sur la période 2012-2016, 66 (48% du total) avaient déjà des activités d'investissement de faible intensité durant la période 2007-2011. Ces communes font donc des investissements modestes depuis longtemps. Reste à voir s'il s'agit d'un manque de besoin d'investissement ou d'une renonciation à des investissements nécessaires en raison de contraintes financières.

Situation opposées pour les 13 communes caractérisées par des activités d'investissement très importantes (>30%). Dans deux tiers des cas il s'agit probablement d'un effort de

rattrapage en réponse à un retard d'investissement, car ces communes ont déployé un effort d'investissement faible ou moyen dans le quinquennat précédant. Par contre, les activités d'investissement des quatre communes restantes ont été constamment importantes.

Parmi les seize villes statistiques du canton, sept communes (y compris Lausanne) affichent de faibles activités d'investissement relatives. De leur côté, les neuf villes statistiques restantes ne déploient qu'un effort d'investissement d'intensité moyenne. Cette faible intensité d'investissement est une conséquence directe des politiques d'assainissement financier et de lutte contre l'endettement adoptées par plusieurs de ces communes.

Figure 6 : Quotité d'investissement par commune, 2012-2016



B. Endettement et coût de l'endettement

4. Endettement net / fortune nette par habitant (CASCFC)

Explication de l'indicateur

La différence entre les engagements de la commune et la valeur de son patrimoine financier représentent son endettement net ou, si négative, sa fortune nette. Afin de les rendre plus comparables entre les communes, ces montants sont exprimés en francs par habitant.

L'endettement net est sensible au mode de financement des investissements adopté par les communes. En particulier, l'adhésion à une association de communes pour la réalisation de certaines tâches est de nature à réduire les engagements mis à bilan par la commune. En effet, ces associations peuvent directement recourir à l'emprunt pour financer leurs investissements plutôt que demander à leurs membres d'y participer directement.

L'endettement net des communes qui font le plus recours aux associations intercommunales sera donc tendanciellement sous-estimé par l'indicateur. Cela est trompeur, car les emprunts des associations engagent leurs membres. Pour tenir compte de cet aspect, la deuxième partie de cette section additionne à la dette nette communale la quote-part (estimée) des dettes nettes 2016 de toutes les associations desquelles chaque commune est membre.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Engagements} - \text{Patrimoine financier}}{\text{Population résidente permanente (au 31.12)}}$	< 0	fortune nette
	0-1'000	faible endettement
	1'000-3'000	endettement modéré
	3'000-5'000	haut endettement
	>5'000	très haut endettement

Patrimoine financier	Natures
+ Disponibilités	910
+ Débiteurs et comptes courants	911
+ Placements du patrimoine financier	912
+ Actifs transitoires	913
Engagements	Natures
- Engagements courants	920
- Dettes à court terme	921
- Emprunts à moyen et long terme	922
- Engagements envers des propres établissements et fonds	923
- Passifs transitoires	925

Note 1 : La qualité de cet indicateur dépend de l'uniformité des pratiques communales en ce qui concerne l'attribution des éléments de la fortune au patrimoine administratif plutôt qu'à celui financier.

Note 2 : Cet indicateur ne tient pas compte des éventuelles réserves latentes des communes.

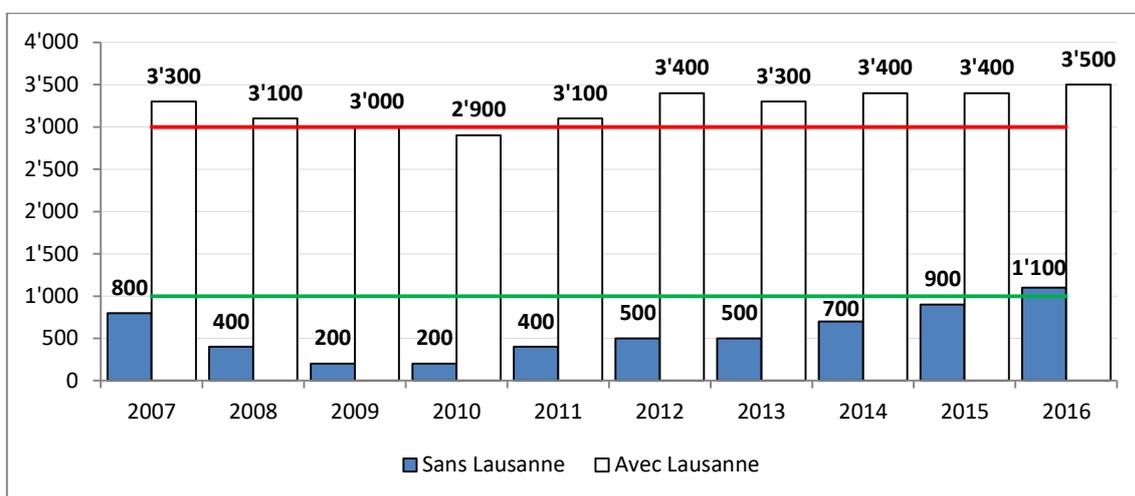
Vue d'ensemble des communes (Figure 7)

En 2016, l'endettement net par habitant de l'ensemble des communes (sans Lausanne et sans tenir compte des dettes des associations intercommunales) est dans la fourchette basse d'un endettement modéré. Jusqu'en 2015 cet endettement pouvait encore être qualifié de faible, mais il était en rapide augmentation depuis plusieurs années.

Le diagnostic de la situation est bien différent si on tient compte aussi de Lausanne. En effet, son très haut endettement (2,8 milliards, c'est-à-dire presque 15'000 francs par habitant) fait que l'endettement net global sans ou avec cette commune passe du simple au triple.

En 2015, date de la dernière comparaison intercantonale menée par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, seules les communes de quatre cantons (Bâle-Ville, Tessin, Neuchâtel et Jura) affichaient un endettement net par habitant supérieur à l'ensemble des communes vaudoises (y compris Lausanne et sans tenir compte des associations intercommunales pour garantir la comparabilité).

Figure 7 : Endettement net de l'ensemble des communes, en francs par habitant, 2007-2016



Sans prise en compte des dettes nettes des associations de communes.
Chiffres déflatés sur la base de l'Index suisse des prix à la consommation. 2016 = 100.

Dès qu'on prend en considération les dettes nettes intercommunales, l'endettement net par habitant de l'ensemble des communes (sans Lausanne) monte de 650 francs. Malgré cette forte correction vers le haut, l'endettement global des communes demeure modéré. La prise en compte des dettes des associations n'a pas beaucoup d'influence sur la dette totale de Lausanne et de la plupart des villes, car celles-ci sont membres de peu d'associations.

Commentaire par groupes de communes (Figure 8)

En 2016, presque la moitié des communes (148) ont un patrimoine financier qui dépasse le montant de leurs engagements. Ces communes disposent donc d'une fortune nette. Le montant par habitant de celle-ci est supérieur à 2000 francs dans 60% des cas. Il dépasse même les 10'000 francs par habitant dans dix communes.

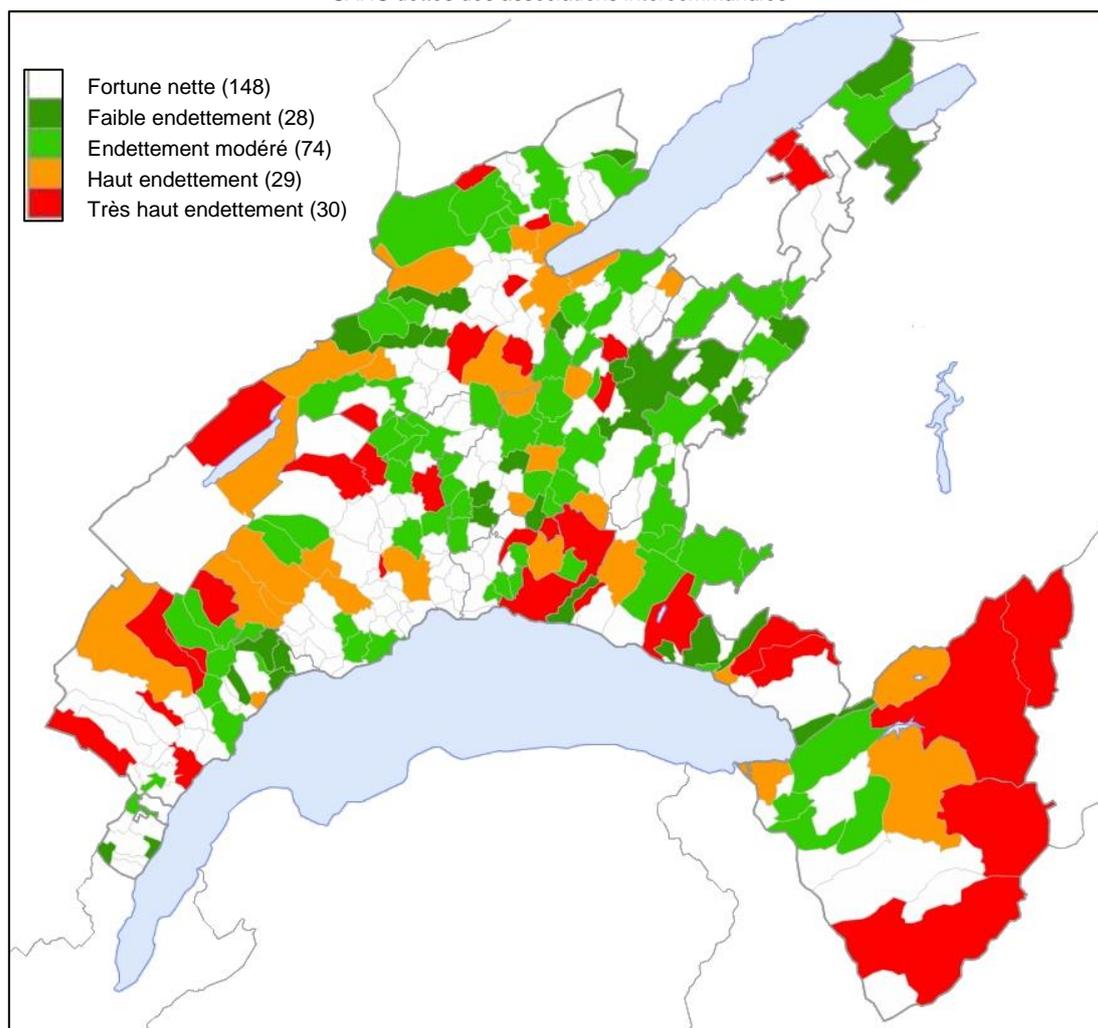
L'endettement net par habitant est faible pour 28 autres communes, ainsi que modéré pour 74. Si on les additionne aux communes avec une fortune nette, on peut constater que plus de 80% des communes ont un endettement par habitant nul ou tout à fait tolérable.

Ils ne restent ainsi que 29 communes avec un haut endettement net par habitant et, surtout, 30 communes avec un très haut endettement. Parmi ces dernières, trois communes dépassent même les 10'000 francs de dette par habitant. La catégorie des communes avec un (très) haut endettement regroupe 40% de la population cantonale ou 28% de la population de l'ensemble des communes sans Lausanne.

La situation des villes statistiques est tout aussi hétérogène que la situation de l'ensemble des communes. La moitié de ces communes ont une fortune nette et cinq un endettement allant de faible à modéré. Enfin, les trois dernières villes statistiques (Lausanne, Nyon et Yverdon-les-Bains) présentent un (très) haut niveau d'endettement net par habitant.

Figure 8: Endettement net par habitant et par commune, 2016

SANS dettes des associations intercommunales



Pour dresser un état de situation plus près de la réalité, nous avons ajouté les dettes nettes des associations intercommunales endettées aux dettes de leurs communes-membres. En absence d'informations exhaustives à ce sujet, nous avons réparti les dettes nettes de chaque association endettée au prorata de la population de ses communes-membres.

La prise en compte des dettes intercommunales péjore l'endettement de 92 communes. Avec cette prise en compte, uniquement 113 communes continuent à afficher une fortune nette (-35). Le nombre de communes qui affichent un faible endettement demeure stable (26

communes, -2), tout comme le nombre de communes avec un endettement moyen (77 communes, +3). Par contre, Le nombre de communes avec un haut endettement passe de 29 à 49 (+20) et le nombre de celles avec un très haut endettement de 30 à 44 (+14).

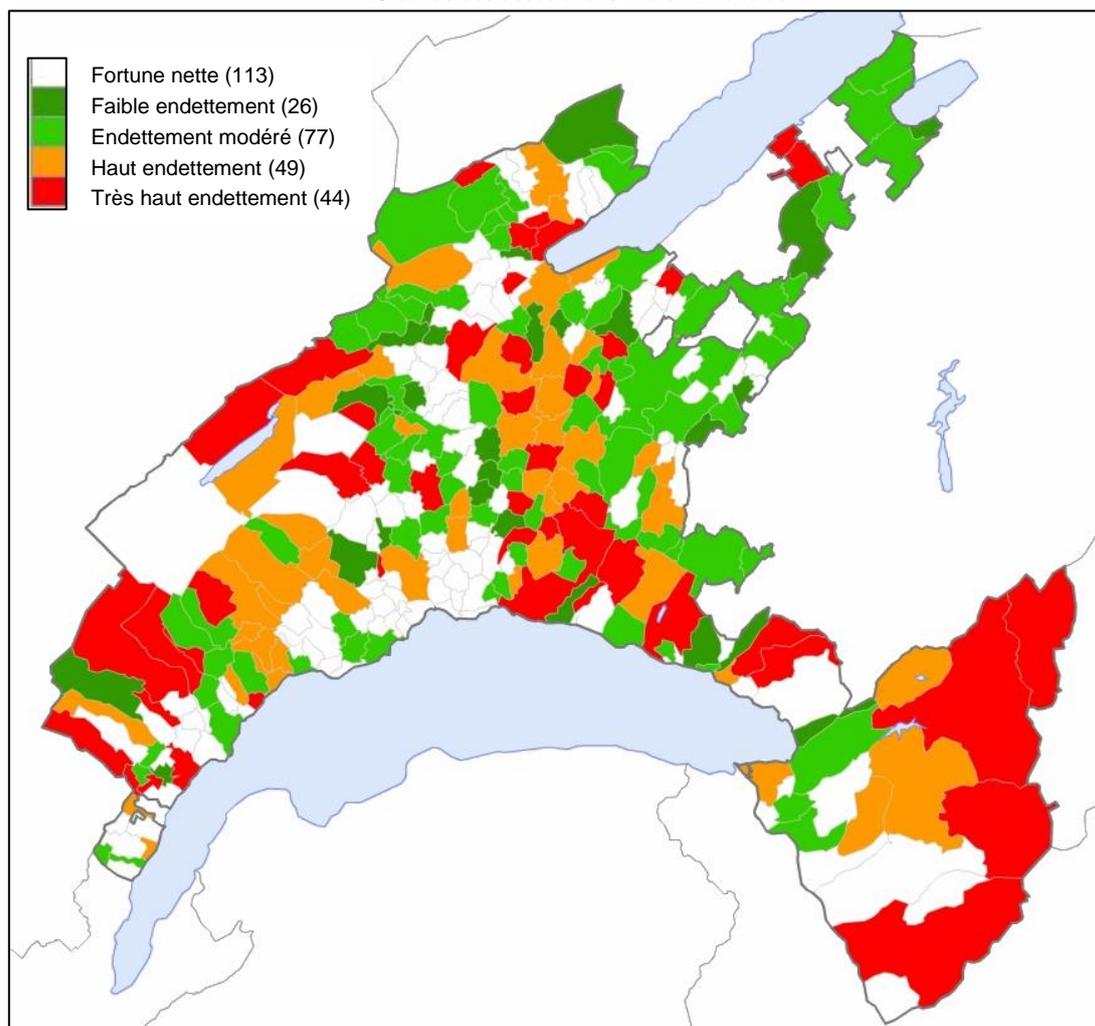
Tableau 1 : Endettement avant et après prise en compte des dettes intercommunales, 2016

Après prise en compte des dettes intercommunales

		Endettement					Totaux	
		Aucun	Faible	Moyen	Haut	Très haut		
Avant prise en compte des dettes intercommunales	Endettement	Aucun	113	17	16	1	1	148
		Faible		9	14	5	0	28
		Moyen			47	26	1	74
		Haut				17	12	29
		Très haut					30	30
Totaux			113	26	77	49	44	309

Figure 9: Endettement net par habitant et par commune, 2016

AVEC dettes des associations intercommunales



5. Rapport entre dette nette et revenus réguliers (CASCFC)

Explication de l'indicateur

Afin d'avoir des renseignements plus fins sur l'endettement d'une commune, la dette nette est rapportée aux revenus fiscaux et aux autres revenus réguliers non affectés. Cet indicateur renseigne sur la part de ces revenus qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette nette. À nouveau, nous proposons deux versions de cet indicateur. Pendant que la première tient compte exclusivement de la dette nette de chaque commune, l'autre y ajoute les quotes-parts des dettes nettes des associations intercommunales.

Pour rappel, la version de l'indicateur se limitant aux emprunts directs des communes est déjà utilisée par quelques communes dans le cadre de la détermination du plafond d'endettement. Bien qu'il soit recommandé de ne pas fixer un plafond dépassant le 250% des revenus réguliers non affectés, un indicateur supérieur à 150% est déjà mauvais.

Selon la commune considérée, le rapport entre dette nette et revenus réguliers peut être moins bon que l'autre indicateur proposé aux communes par le SCL pour déterminer leur plafond d'endettement, c'est-à-dire le rapport entre dette brute et revenus courants.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Dette nette} \times 100}{\text{Revenus fiscaux et autres revenus réguliers non affectés}}$	<50%	très bon
	50-100%	bon
	100-150%	acceptable
	>150%	mauvais

Dette nette	Comptes
+ Patrimoine financier (voir section précédente)	
- Engagements (voir section précédente)	
Revenus fiscaux et autres revenus réguliers non affectés	Comptes
+ Impôts	40
+ Patentes et concessions	41
+ Revenus prêts du patrimoine administratif	425
+ Revenus immeubles du patrimoine administratif	427
+ Emoluments	431

Note 1 : Parmi ses indicateurs harmonisés, la Conférence des autorités de surveillance des finances communales mentionne la dette brute par rapport aux revenus courants et pas la dette nette par rapport aux revenus réguliers non affectés. Ce choix vise à garantir la comparabilité intercantonale, car les pratiques comptables en matière de patrimoine financier varient fortement d'un canton à l'autre. Le recours à la dette nette est préférable quand il s'agit de comparer la situation de communes du même canton, notamment quand plusieurs d'entre-elles disposent d'actifs rémunérateurs.

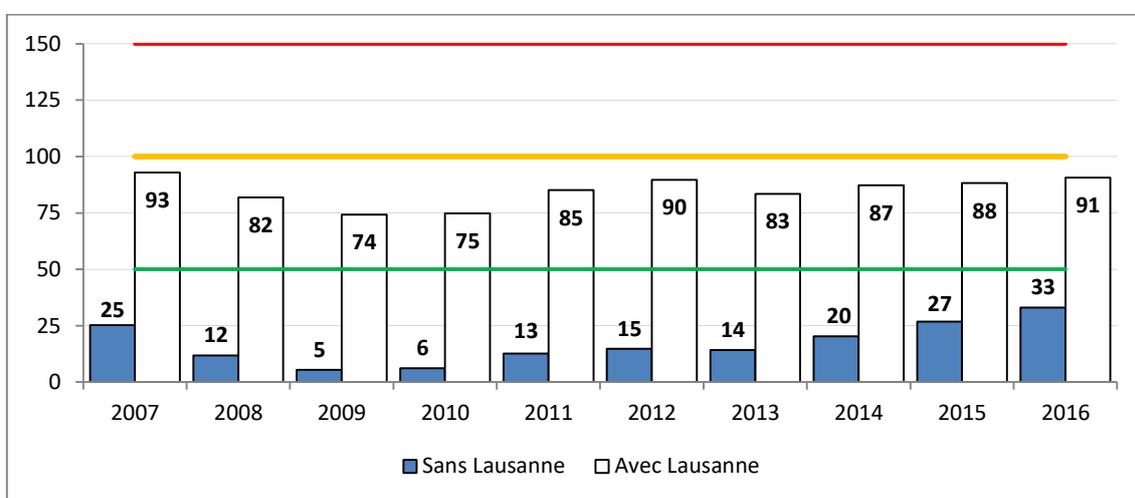
Note 2 : Pour des raisons d'accès aux données, le patrimoine administratif financé par des taxes affectées (stations d'épuration et déchetteries) a été considéré comme tous les autres engagements, cela malgré le fait qu'il ne pèse pas sur les revenus réguliers non affectés des communes. De plus, pour les mêmes raisons, nous ne tenons pas compte des éventuelles réserves latentes.

Vue d'ensemble des communes (Figure 10)

En 2016, le rapport entre dette nette et revenus réguliers non affectés de l'ensemble des communes (sans Lausanne) est très bon. Toutefois, sous l'impulsion de la croissance de la dette (voir section qui précède), ce rapport a plus que doublé depuis 2011. Pour dégager un montant égal à leur dette nette, les communes vaudoises doivent donc engager une part de leurs revenus réguliers presque trois fois plus élevée en 2016 qu'il y a cinq ans.

Le rapport entre dette nette et revenus réguliers explose dès qu'on ajoute aussi Lausanne à l'ensemble des communes, cela en raison de son haut endettement. Individuellement, cette commune affiche une valeur de l'indicateur de 338%. Cela signifie que si elle devait consacrer pendant trois exercices l'intégralité de ses revenus réguliers non affectés à la réduction de sa dette, elle ne parviendrait toujours pas à afficher une fortune nette.

Figure 10 : Rapport entre dette nette et revenus réguliers des communes, en %, 2007-2016



Sans prise en compte des dettes nettes des associations de communes.

Avec les dettes intercommunales, le rapport entre dette et revenus réguliers de l'ensemble des communes (sans Lausanne) monte à 52%. Il descend donc de très bon à bon.

Commentaire par groupes de communes (Figure 11)

En 2016, quatre communes sur cinq font état d'un rapport entre dette nette et revenus réguliers qui est bon, voire très bon. La majorité de ces communes (196) sont même dans ce deuxième cas figure. Cette catégorie inclut les 148 communes qui disposent d'une fortune nette (voir section précédente). Toutes ces communes ont un endettement plus qu'approprié compte tenu de leurs revenus réguliers non affectés.

Une petite minorité de communes (26) affichent un rapport entre dette nette et revenus réguliers qui se situe entre 100% et 150%. Même si ce rapport demeure encore supportable, l'évolution de la dette nette des communes concernées devrait être surveillée de près.

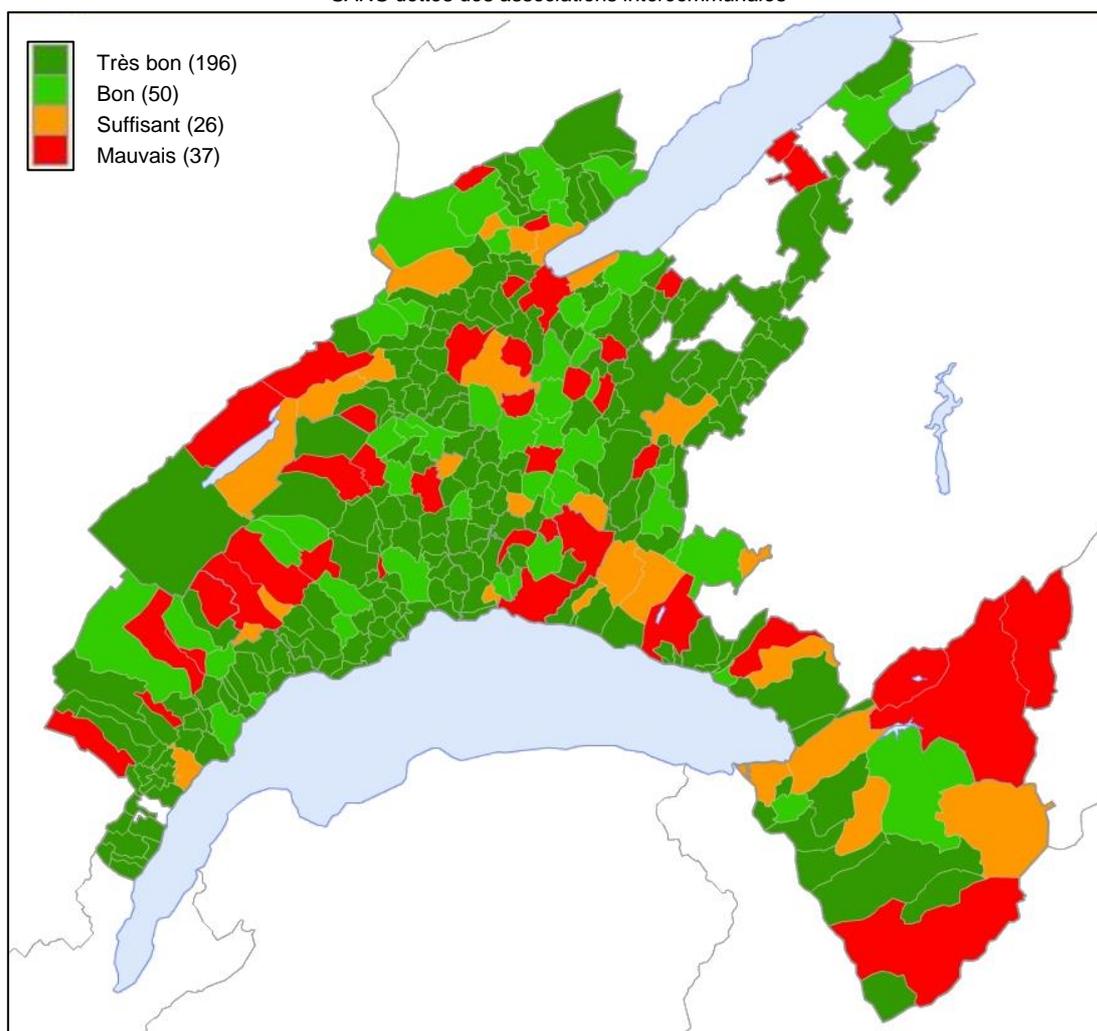
La situation est moins rose pour les 37 communes avec un mauvais rapport entre dette nette et revenus réguliers (>150%). Il est recommandable que ces communes engagent des efforts de désendettement. Cela est urgent pour les huit communes qui font état d'un rapport dépassant 250%, c'est-à-dire supérieur au rapport maximal recommandé lors de la fixation

du plafond d'endettement. À ce sujet, il faut rappeler que l'indicateur surestime en partie la gravité de la situation de ces communes, et notamment celle de Lausanne, car il ne tient pas compte du patrimoine administratif financé par des taxes affectées et des réserves latentes.

Exclusion faite pour Lausanne, seule une autre ville statistique (Yverdon-les-Bains) affiche un mauvais rapport entre dette nette et revenus réguliers non affectés. Ce rapport est toutefois bien plus proche de la suffisance (157%) que celui de Lausanne. Une deuxième commune (Nyon) a un rapport acceptable mais améliorabile. Les autres villes statistiques, par contre, bénéficient toutes d'un rapport qualifiable de bon ou même de très bon.

Figure 11: Rapport entre dette nette et revenus réguliers par commune, 2016

SANS dettes des associations intercommunales



Pour dresser un état de situation plus près de la réalité, nous avons ajouté les dettes nettes des associations intercommunales endettées aux dettes de leurs communes-membres. En absence d'informations exhaustives à ce sujet, nous avons assumé une répartition des dettes de chaque association au prorata de la population de ses communes-membres.

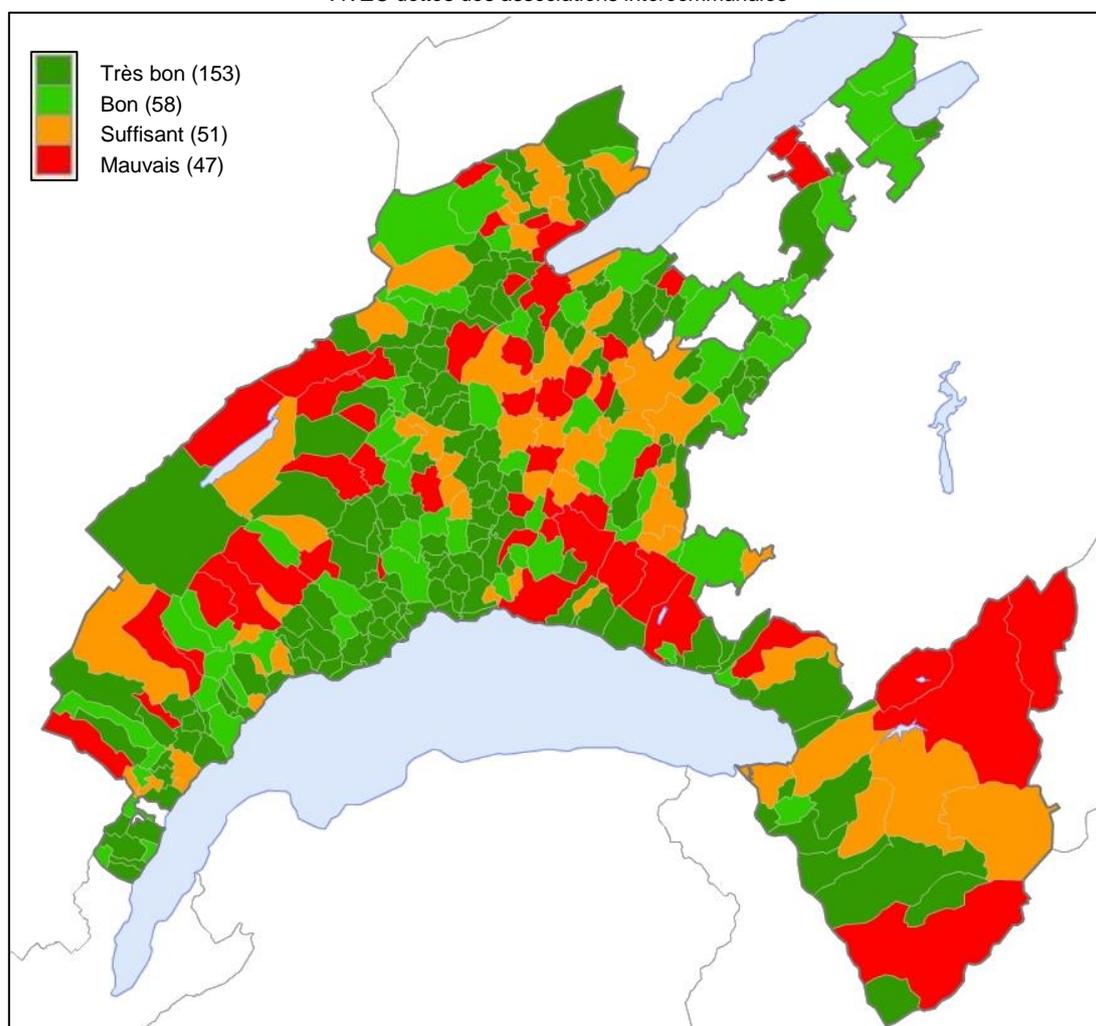
La prise en compte des dettes intercommunales péjore le rapport entre dette nette et revenus réguliers de 43 communes. Avec cette prise en compte, 153 communes continuent à afficher un très bon rapport (-44). Le nombre de communes qui affichent un bon rapport augmente à 58 (+9). La catégorie qui augmente le plus est celle des communes avec un

rapport suffisant : elle passe de 26 à 51 (+25). Enfin, 10 communes avec un mauvais rapport s'ajoutent aux 37 qui l'avaient déjà avant la prise en compte des dettes intercommunales.

Tableau 2 : Endettement avant et après prise en compte des dettes intercommunales, 2016

		Rapport avec dettes intercommunales				Totaux
		Très	Bon	Suffisant	Mauvais	
Rapport sans dettes intercommunales	Très bon	153	35	9	0	197
	Bon		23	24	2	49
	Suffisant			18	8	26
	Mauvais				37	37
Totaux		153	58	51	47	309

Figure 12 : Rapport entre dette nette et revenus réguliers par commune, 2016
AVEC dettes des associations intercommunales



6. Quotité des intérêts nets (CASCFC)

Explication de l'indicateur

La quotité des intérêts nets mesure la part des revenus courants qui doit être consacrée au paiement des intérêts de la dette, déduction faite des intérêts perçus grâce aux placements du patrimoine financier. En règle générale, plus la quotité des intérêts est élevée plus l'endettement est important et pèse sur la situation financière de la commune.

Cet indicateur peut prendre une valeur inférieure à 0 dans les communes dont les revenus du patrimoine sont supérieurs aux intérêts de leurs dettes. En période de taux hauts, la charge des intérêts est jugée forte à partir d'une quotité de 5%. Toutefois, en période de taux bas, une quotité inférieure peut déjà représenter un risque en cas d'augmentation des taux d'intérêt. Les communes avec une quotité des intérêts excessive devraient tout faire pour réduire leur endettement, dans la mesure où celui-ci n'est pas le fait d'un événement unique qui sera variablement réabsorbé sur plusieurs exercices. En effet, plus la quotité des intérêts nets est élevée, plus la part du revenu de la commune qui ne peut plus être consacrée au financement des prestations publiques est significative.

Formule de calcul

$$\frac{\text{Intérêts nets} \times 100}{\text{Revenu courant}}$$

Valeurs appréciatives

<2%	Faible
2-5%	Moyenne
5-8%	Forte
>8%	très forte

Intérêts nets	Natures
+ Intérêts passifs	32
- Revenus des capitaux du patrimoine financier	422
Revenu courant	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Note 1 : Le choix de se focaliser sur les intérêts nets plutôt que sur les intérêts bruts se justifie par le fait que l'endettement communal sert aussi à financer des placements dans le patrimoine financier. Or, ces derniers génèrent des recettes qui peuvent couvrir, en totalité ou en partie, les intérêts passifs. Ne s'appuyer que sur les intérêts bruts donnerait donc une vision de la situation trop pessimiste.

Note 2 : Les revenus des immeubles du patrimoine financier devraient aussi être soustraits des intérêts passifs – et les charges qu'ils engendrent ajoutées. Malheureusement, les données comptables actuellement fournies par les communes ne permettent pas cette correction. L'introduction de MCH2 changera la donne. D'ici là, cet indicateur donne une vision pessimiste de la réalité.

Vue d'ensemble des communes (Figure 13)

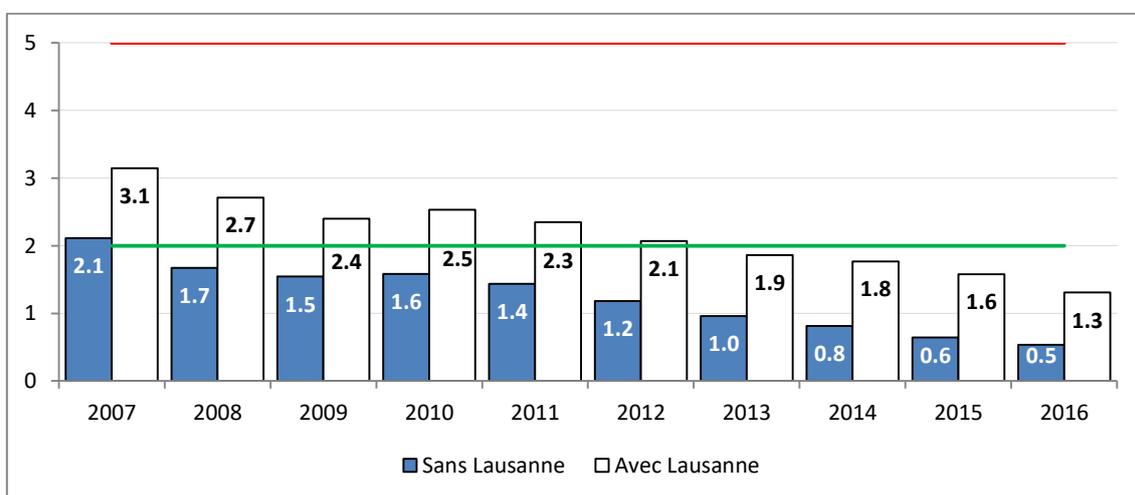
En 2016, la quotité des intérêts nets de l'ensemble des communes (sans Lausanne) est de 0.5%. Il s'agit du minimum des dix dernières années et s'inscrit dans une progressive diminution de la part des revenus courants que les communes consacrent chaque année au paiement des intérêts de leur dette.

Cette diminution est en contre tendance avec l'évolution de la dette (voir sections précédentes). Elle s'explique par des taux d'intérêt historiquement bas. Pendant que l'intérêt moyen de la dette de l'ensemble des communes était de 3.26% en 2007, il n'est que de 1.93% en 2016. Par conséquent, l'indicateur 2016 doit être multiplié 1.7 fois afin de pouvoir mener des comparaisons entre le début et la fin de la période sous étude.

À nouveau, la situation de Lausanne est moins bonne que celle des autres communes, mais aussi que celle de toutes les autres villes statistiques. La raison est à rechercher dans son très haut niveau d'endettement. Toutefois, grâce aux actuels taux d'intérêts bas, la quotité des intérêts nets de cette commune (3.1) demeure relativement modérée.

En 2015, date de la dernière comparaison intercantonale menée par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, seules les communes jurassiennes affichaient une quotité des intérêts nets supérieure à l'ensemble des communes vaudoises (y compris Lausanne). Toutefois, même sans Lausanne, elles ne s'hisseraient qu'au vingt-deuxième rang. Il faut donc retenir que l'actuelle quotité des intérêts nets des communes vaudoises demeure relativement élevée compte tenu des conditions d'emprunt particulièrement favorables de ces années.

Figure 13 : Quotité des intérêts nets de l'ensemble des communes, en %, 2007-2016



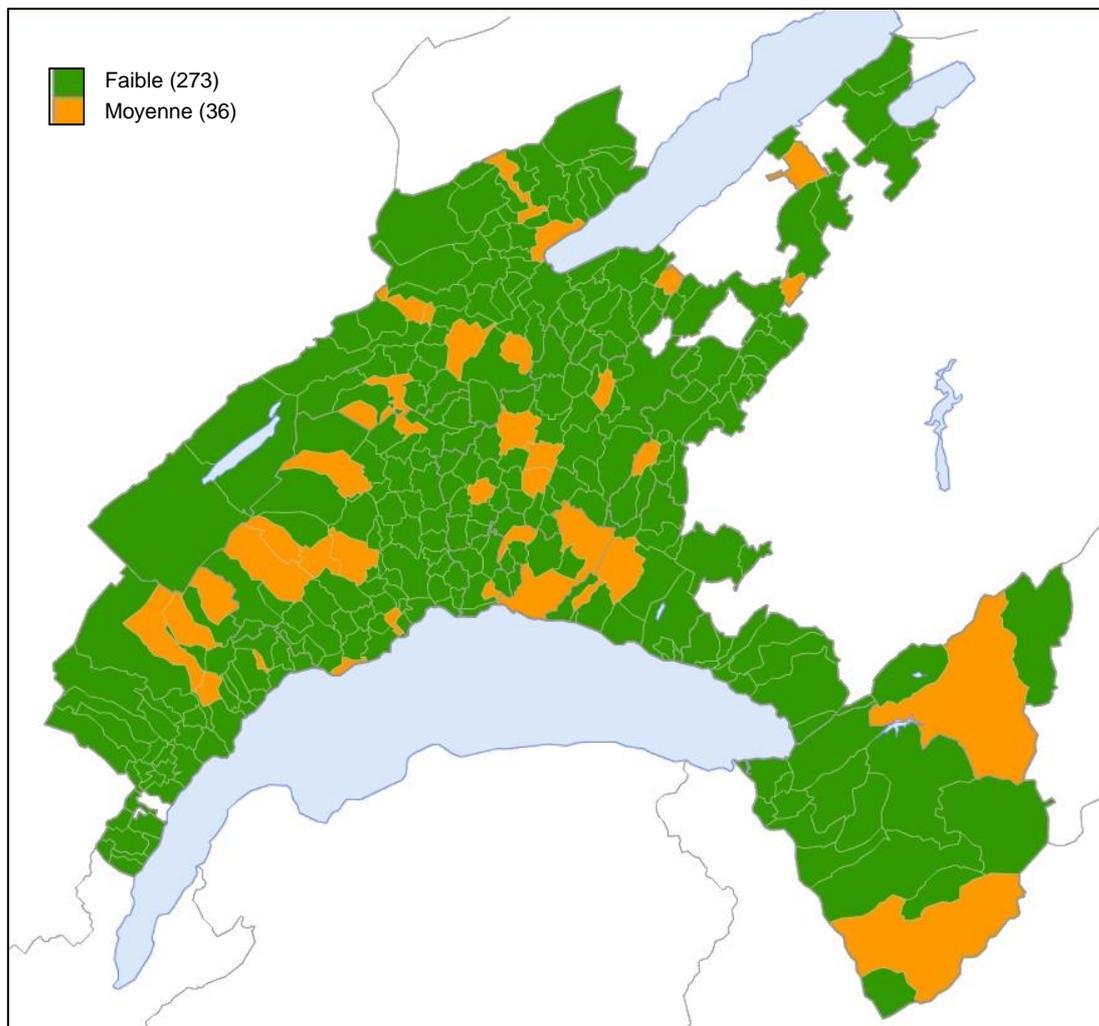
Commentaire par groupes de communes (Figure 14)

Neuf communes sur dix (273) ont une quotité des intérêts faible. Parmi elles, 92 ont même une quotité inférieure à 0, ce qui signifie que les revenus de leurs biens excèdent les intérêts passifs. La quotité des intérêts des communes restantes (36) est moyenne. L'absence de communes avec une quotité supérieure à 5% n'est pas surprenante compte tenu du niveau exceptionnellement bas des taux d'intérêt. Toutefois, malgré ce contexte économique favorable, trois communes affichent quand même une quotité des intérêts supérieure à 4%.

Ces communes risquent de faire face, bien avant toutes les autres communes du canton, à des difficultés lors de la remontée des taux d'intérêt.

Parmi les villes statistiques, seulement la quotité des intérêts nets de Lausanne n'est pas inférieure à 2%. Elle demeure néanmoins modérée car elle s'atteste à 3.1%.

Figure 14: Quotité des intérêts nets par commune, 2016



7. Quotité de la charge financière (CASCFC)

Explication de l'indicateur

La quotité de la charge financière est exprimée en pour cent des revenus. Elle révèle la part des revenus qui est absorbée par l'ensemble du service de la dette, c'est-à-dire par le paiement des intérêts et par les amortissements. Il s'agit donc d'une mesure de la contrainte exercée par l'existence d'une dette sur la marge de manœuvre financière d'une commune.

Une part supérieure à 15% est l'indice d'un besoin de élevé à très élevé au niveau des amortissements comptables et/ou d'un endettement élevé. On peut estimer que la charge financière devient à peine supportable au-delà d'une part de 25%. Une quotité de la charge financière inférieure (dans l'idéal inférieure à 5%) est plus que souhaitable.

Il s'agit bien évidemment d'un indicateur complémentaire à la quotité des intérêts nets, car il additionne au poids de ces derniers le poids des amortissements ordinaires ou obligatoires. Par conséquent, il est important de tenir compte du niveau des taux d'intérêts sur la dette, actuellement particulièrement bas, lors de l'interprétation de cet indicateur.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Charges financières} \times 100}{\text{Revenus}}$	<5%	faible
	5-15%	supportable
	15-25%	élevée à très élevée
	>25%	à peine supportable

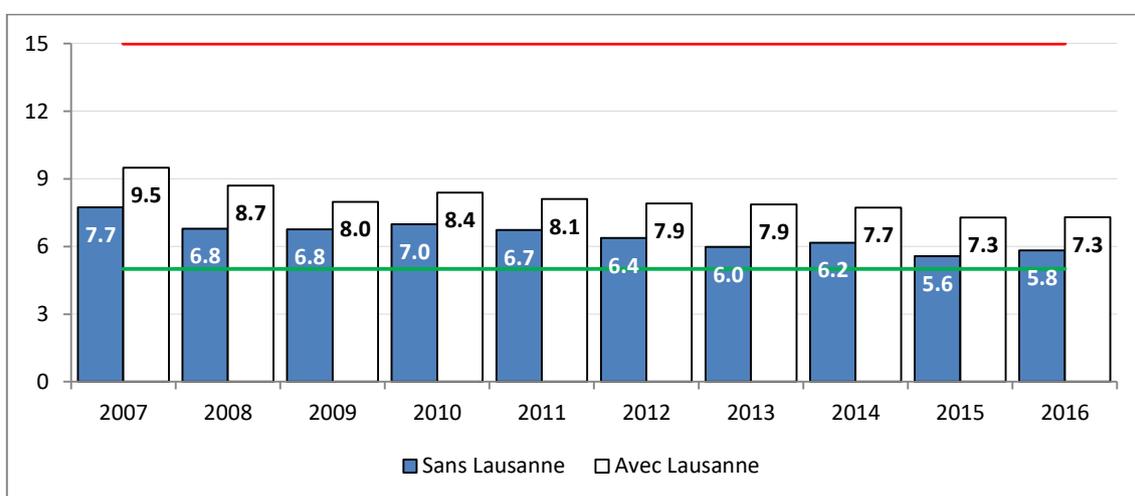
Charges financières	Natures
+ Intérêts nets (voir section précédente)	32
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
Revenu	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49

Vue d'ensemble des communes (Figure 15)

En 2016, la quotité de la charge financière de l'ensemble des communes (sans Lausanne) est de 5.8%. Elle est légèrement supérieure à la quotité de 2015, tout en étant inférieure aux quotités enregistrées pour les autres années sous examen. La quotité de la charge financière est donc supportable, voir même proche d'un faible niveau. Tout en se situant à un niveau bien supérieur à la quotité de l'ensemble des communes, la quotité de la charge financière de Lausanne (10.7%) demeure néanmoins plus que supportable.

En 2015, date de la dernière comparaison intercantonale menée par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales, seules les communes de cinq cantons (Argovie, Genève, Glaris, Jura et Nidwald) affichaient une quotité de la charge financière supérieure à l'ensemble des communes vaudoises. Ces cantons montent à neuf si on ne considère que la quotité de l'ensemble des communes sans Lausanne.

Figure 15 : Quotité de la charge financière de l'ensemble des communes, en %, 2007-2016



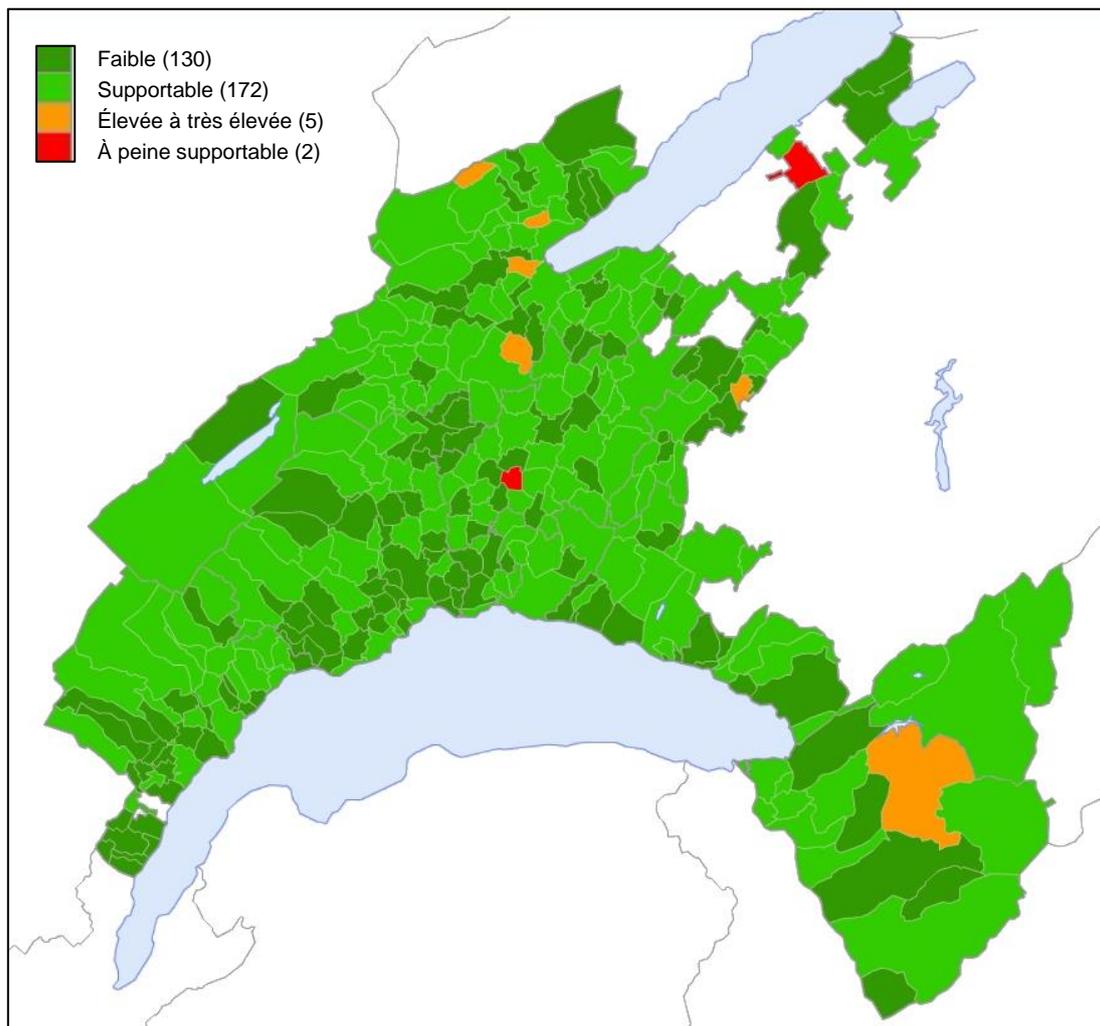
Commentaire par groupes de communes (Figure 16)

En 2016, la quotité de la charge financière de 130 communes est faible. Cette quotité est supportable pour 172 autres communes. Toutefois, parmi elles, 22 communes affichent une quotité supérieure à 12%. Bien que toujours supportable, cette quotité pourrait rapidement monter jusqu'à une proportion qualifiable d'élevée si les taux d'intérêts devaient monter.

Sept communes n'ont pas une quotité de la charge financière au moins supportable. Cinq parmi elles ont un besoin élevé au niveau des amortissements comptables et/ou un endettement très important. Ces communes ont une marge de manœuvre financière fortement limitée par les investissements consentis dans le passé, marge qui est susceptible de se réduire encore plus si les taux d'intérêts de leur dette devaient monter. Par contre, la situation de deux communes est d'ores et déjà à peine supportable.

Les villes statistiques se partagent équitablement entre communes avec une quotité faible et communes avec une quotité supportable. Il est particulièrement positif que, Lausanne mise à part, aucune ville statistique n'affiche une quotité de la charge financière supérieure à 9%.

Figure 16: Quotité de la charge financière par commune, 2016



C. Autres indicateurs

8. Rapport entre dette brute et capacité d'endettement (ucv)

Explication de l'indicateur

Le rapport entre dette brute et capacité (économique) d'endettement est un autre indicateur permettant d'apprécier si la dette d'une commune est financièrement soutenable sur le long terme. En définissant la capacité d'endettement d'une commune comme étant son autofinancement multiplié par la durée en années d'une génération (30), cet indicateur indique si cette commune est en condition de rembourser sa dette sur cette même durée.

Une commune n'est pas en condition de rembourser l'intégralité de sa dette sur la durée d'une génération si celle-ci dépasse la capacité d'autofinancement (indicateur supérieur à 100%). Cela est problématique. Un rapport entre 85% et 100% indique une dette brute importante, mais acceptable car elle demeure théoriquement remboursable sur la durée de 25-30 ans. Un rapport inférieur à 85% peut être considéré bien soutenable.

Un rapport très bas n'est pas nécessairement meilleur qu'un rapport de 85%. En effet, le premier signifie que la commune amorti ses investissements bien avant leur durée de vie. Cela n'est pas l'idéal du point de vue de l'équité entre les générations de contribuables.

Formule de calcul	Valeurs appréciatives	
$\frac{\text{Dette brute} \times 100}{\text{Autofinancement (moyenne sur 5 ans)} \times 30}$	<85%	Soutenable
	85-100%	Acceptable
	>100%	Mauvaise

Dette brute	Comptes
- Engagements (voir sections précédentes)	
Autofinancement	Natures
+ Excédent de revenus du compte de fonctionnement	
- Excédent de charges du compte de fonctionnement	
+ Amortissements ordinaires du patrimoine administratif	331
+ Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
+ Amortissements du découvert du bilan	333
+ Attributions aux financements spéciaux	38
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48

Note 1 : Cet indicateur ne tient pas compte du patrimoine financier éventuellement à disposition des communes. En effet, il mesure si une commune peut maintenir son niveau d'endettement sans que ses amortissements obligatoires dépassent la marge d'autofinancement à sa disposition.

Note 2 : Cet indicateur a été calculé sans tenir compte des dettes intercommunales.

Note 3 : L'indicateur assume aussi une marge d'autofinancement moyenne stable dans le temps. Il doit être réévalué si une commune prévoit que sa marge augmentera ou diminuera dans le futur.

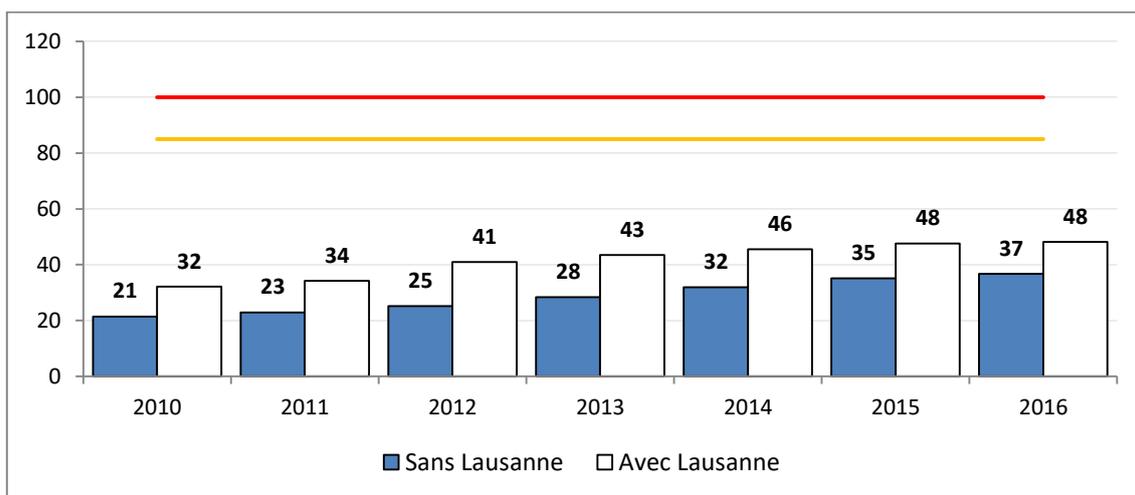
Note 4 : L'indicateur a été fixé à 250 pour les communes avec un autofinancement négatif ou un indicateur supérieur à 250 (c'est-à-dire avec paiement théorique de la dette sur plus de 75 ans).

Vue d'ensemble des communes (Figure 17)

Le rapport entre dette brute et capacité d'endettement 2016 de l'ensemble des communes (avec Lausanne) est tout à fait soutenable. Toutefois, ce rapport a augmenté constamment depuis 2010 pour l'ensemble des communes sans Lausanne.

Par contre, la valeur de l'indicateur pour l'ensemble des communes avec Lausanne a augmenté en début de période pour ensuite se stabiliser en fin de période.

Figure 17 : Rapport entre dette brute et capacité d'endettement, en %, 2010-2016



Commentaire par groupes de communes (Figure 18)

Sur la base de l'endettement 2016 et de l'autofinancement moyen 2012-2016, pas moins de 45 communes affichent un rapport mauvais entre leur dette brute et leur capacité d'endettement. Ces communes devraient réduire leur niveau d'endettement et/ou augmenter leur autofinancement en intervenant sur leurs recettes et/ou leurs dépenses.

Le rapport est supportable pour 5 autres communes. Celles-ci devraient songer à ne pas augmenter leur endettement pour éviter de se trouver dans une situation de difficulté.

Le rapport entre dette brute et capacité d'endettement est soutenable pour les 259 communes restantes. Toutes ces communes sont théoriquement en condition de repayer l'intégralité de leur dette en moins de 30 ans. Plus de la moitié de ces communes (131) pourraient même rembourser l'intégralité de leur dette brute en 10 ans ou moins.

Enfin, parmi les seize villes statistiques du canton, toutes (y compris Lausanne) affichent un rapport 2016 inférieur au seuil acceptable de 85%.

Figure 18 : Rapport entre dette brute et capacité d'endettement, 2016
SANS dettes des associations intercommunales

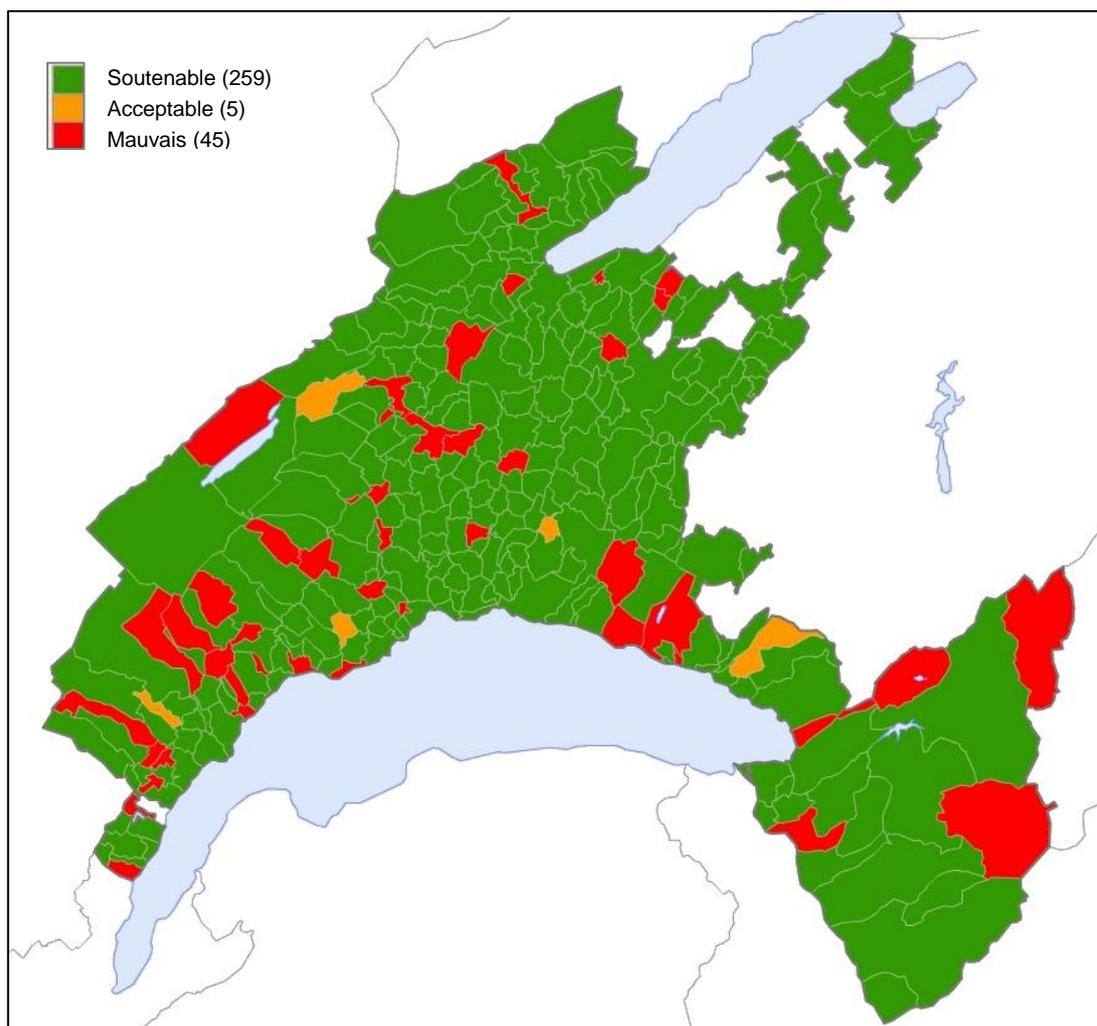


Figure 19 : Rapport entre dette nette et revenus réguliers contre rapport entre dette brute et capacité d'endettement (2016)

		Rapport entre dette nette et revenus réguliers SANS dettes des associations intercommunales				Totaux
		Très bon	Bon	Acceptable	Mauvais	
Rapport entre dette brute et capacité d'endettement	Soutenable	170	44	22	23	259
	Acceptable	0	1	1	3	5
	Mauvais	27	4	3	11	45
Totaux		197	49	26	37	309

Le croisement du rapport entre dette brute et capacité d'endettement avec le rapport entre dette nette et revenus réguliers montre que 97 communes ont une mauvaise valeur sur au moins un des deux indicateurs. Parmi eux, 11 communes ont un rapport problématique indépendamment de l'indicateur considéré. Ces cas méritent une attention toute particulière.

9. Couverture des charges (IDHEAP)

Explication de l'indicateur

Le taux de couverture des charges est le rapport entre le revenu courant et les charges courantes, ces dernières diminuées des amortissements extraordinaires du patrimoine administratif. Selon le principe qui prévaut en matière de gestion financière, le compte de fonctionnement devrait être équilibré à moyen terme (indicateur = 100 pour cent).

Un taux de couverture des charges inférieur à 100 pour cent signifie un excédent de charges, c'est-à-dire une perte. Un taux de couverture insuffisant qui se maintient dans le temps doit être corrigé en augmentant les revenus ou en réduisant les charges. Dans le cas contraire, la commune fera face à une augmentation progressive de son endettement.

Un résultat constamment supérieur à 100 pour cent traduit un excédent structurel de revenu par rapport aux charges. Un tel excédent structurel est souvent considéré comme un résultat entièrement positif. Toutefois, cela peut aussi indiquer que la charge fiscale est trop élevée par rapport aux services offerts à la population et que cette charge devrait être réduite. C'est à la commune de juger de l'opportunité d'une telle réduction en fonction de l'évolution attendue du revenu, des charges et des investissements pour les années à venir.

Formule de calcul			
$\frac{\text{Revenu courant} \times 100}{\text{Charges courantes}}$	99,1 – 100%	bon	100,1 – 103%
	97.6 – 99%	non problématique	103.1 – 110%
	95.6 – 97.5%	à surveiller	110.1 – 120%
	93.1 – 95.5%	à surveiller de près	>120%
	≤93%	problématique très problématique	
Valeurs appréciatives			

Revenu courant	Natures
+ Revenu du compte de fonctionnement	4
- Prélèvements sur les financements spéciaux	48
- Imputations internes	49
Charges courantes	Natures
+ Charges du compte de fonctionnement	3
- Amortissements du patrimoine financier	330
- Amortissements extraordinaires du patrimoine administratif	332
- Attributions aux financements spéciaux	38
- Imputations internes	39

Note 1 : La qualité de cet indicateur est tributaire d'une stricte séparation comptable entre amortissements obligatoires et amortissements extraordinaires du patrimoine administratif.

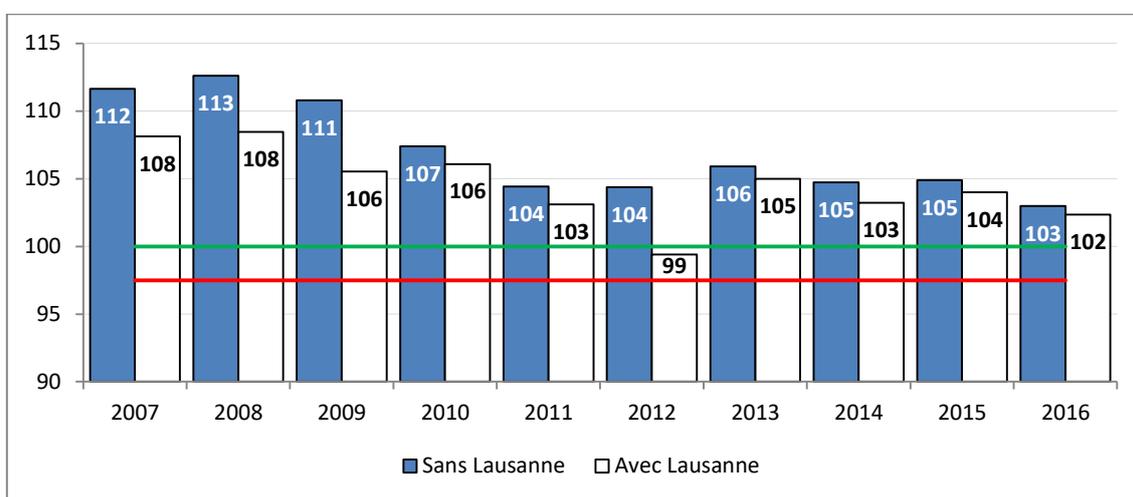
Note 2 : Une couverture insuffisante des charges peut ponctuellement se vérifier lorsqu'une commune finance une partie de ses charges en puisant dans ses réserves ou dans sa fortune. Dans ce cas, le découvert a un caractère bien moins inquiétant qu'en l'absence de réserves ou de fortune à mobiliser.

Vue d'ensemble des communes (Figure 20)

Le taux de couverture des charges de l'ensemble des communes en 2016 est bon. On constate en effet un excès de revenus se situant dans la fourchette idéale allant de 1% à 3% des charges courantes. Le taux de couverture est néanmoins en légère diminution par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, on constate que le taux de couverture des charges de l'ensemble des communes était très élevé avant la bascule d'impôt et la réforme des modalités de répartition du fonds de péréquation intercommunal de 2011.

Si on fait abstraction du cas particulier de 2012 (voir introduction), depuis 2010 le taux de couverture des charges n'augmente que d'un point de pourcentage si on exclut Lausanne de l'analyse. Cela n'était pas le cas avant, avec un taux bien moins élevé pour l'ensemble des communes que pour l'ensemble sans Lausanne. Cette évolution n'est pas due à une nette amélioration du taux de couverture de Lausanne (celui-ci étant stable entre 100% et 103%), mais plutôt à une diminution de l'excédent de revenu global des autres communes.

Figure 20 : Couverture des charges de l'ensemble des communes, en %, 2007-2016



Commentaire par groupes de communes (Figure 21)

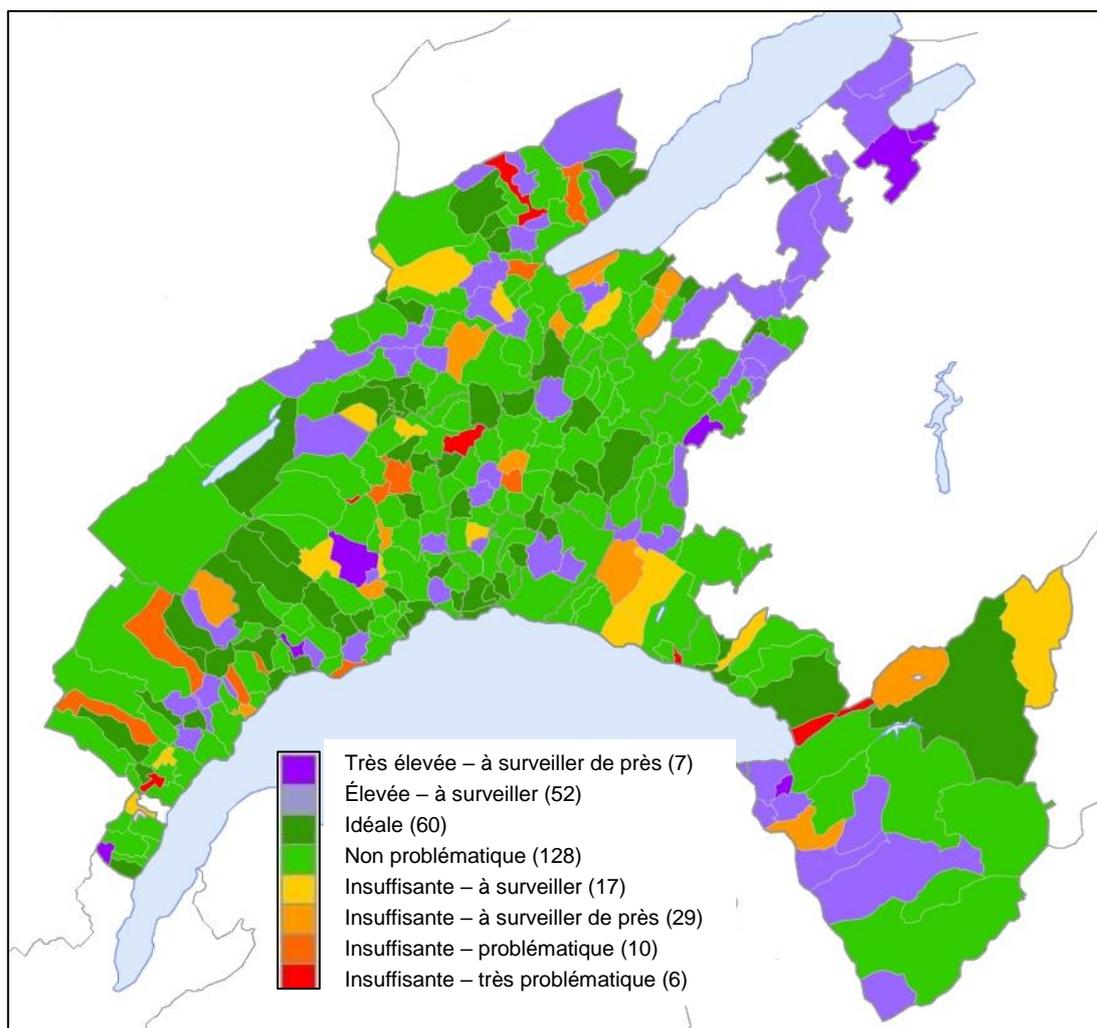
En moyenne sur 5 ans (2012-2016), 60 communes sont dans la fourchette idéale, avec un taux de couverture des charges supérieur à 100% et égal ou inférieur à 103%. Pas moins de 187 communes ont un taux de couverture supérieur à 100% tout en sortant de la fourchette idéale. Dans la plupart des cas (128) il s'agit de dépassements modérés. Toutefois, 59 communes affichent un excès de revenus qui représente plus de 10% de leurs charges courantes. Sept d'entre elles, affichent même un excès de revenus de plus de 20%. Toutefois, la plupart de ces communes doivent cette situation à des exercices exceptionnels et pas à un excès de revenus de nature structurelle.

Parmi les 62 communes avec un taux de couverture inférieur à 100%, plus d'un quart (17) ont un excès de charges minime. Près de la moitié (29) ont une insuffisance de revenu allant de 1% à 4.5% de leurs charges courantes. Le déséquilibre budgétaire de cette dernière catégorie de communes est d'une ampleur permettant un redressement à moyenne/courte échéance, mais il doit être monitoré pour qu'il ne s'accroisse pas.

Les 16 communes manquantes sont dans une situation de déséquilibre marqué. D'une part, la situation de 10 communes est potentiellement problématique. D'autre part, six autres communes sont dans une situation potentiellement très problématique. Il faut néanmoins rappeler que quelques découverts ne représentent pas un problème car ils sont aussitôt compensés par d'importantes réserves.

Parmi les seize villes statistiques, aucune ne pose de véritables problèmes du point de vue de son taux de couverture des charges. En moyenne sur cinq ans (2012-2016), seules Lausanne et Prilly font en effet état d'un dépassement des revenus par les charges. Toutefois, dans les deux cas le dépassement est très contenu (moins de 1% des charges).

Figure 21 : Couverture des charges par commune, 2012-2016



10. Coefficient d'imposition communal

Explication de l'indicateur

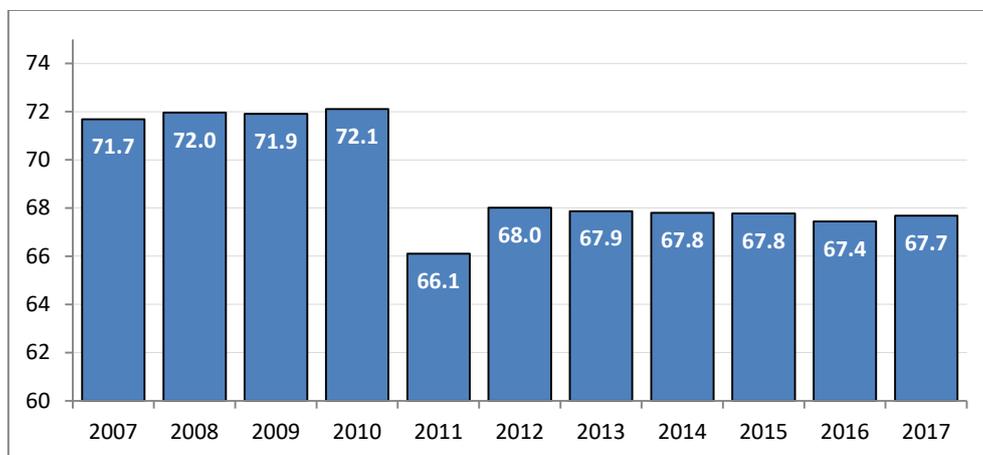
Le coefficient d'imposition d'une commune correspond au pourcentage de l'impôt cantonal de base (y compris impôt spécial affecté) prélevé auprès de ses contribuables soumis aux impôts sur le revenu et la fortune, aux impôts sur les bénéfices et le capital ou à l'impôt spéciale pour les étrangers. Il ne tient donc pas compte des différences d'imposition pour ce qui concerne l'impôt foncier, les droits de mutation, les successions et les donations.

Pour cet indicateur, le rapport utilise les données 2017, car déjà disponibles maintenant.

Vue d'ensemble des communes (Figure 22)

Le taux d'imposition moyen 2017 est de 67.7, donc parfaitement en ligne avec les taux moyens de la période 2012-2016. L'évolution des taux d'imposition communaux est perturbée par les bascules d'impôt de 2011 et 2012. En 2011, les communes ont transféré six points d'impôt à l'Etat en échange de la prise en charge de diverses anciennes composantes de la facture sociale. Par contre, en 2012, une bascule de deux points d'impôts de l'Etat vers les communes a accompagné la nouvelle organisation policière vaudoise. Au net des bascules, le taux d'imposition communal moyen est stable sur la décennie.

Figure 22 : Taux d'imposition communal moyen, en %, 2007-2016



Note : Le taux moyen de l'ensemble des communes vaudoises s'obtient en pondérant le taux de chaque commune par le montant de ses recettes dépendant de ce taux.

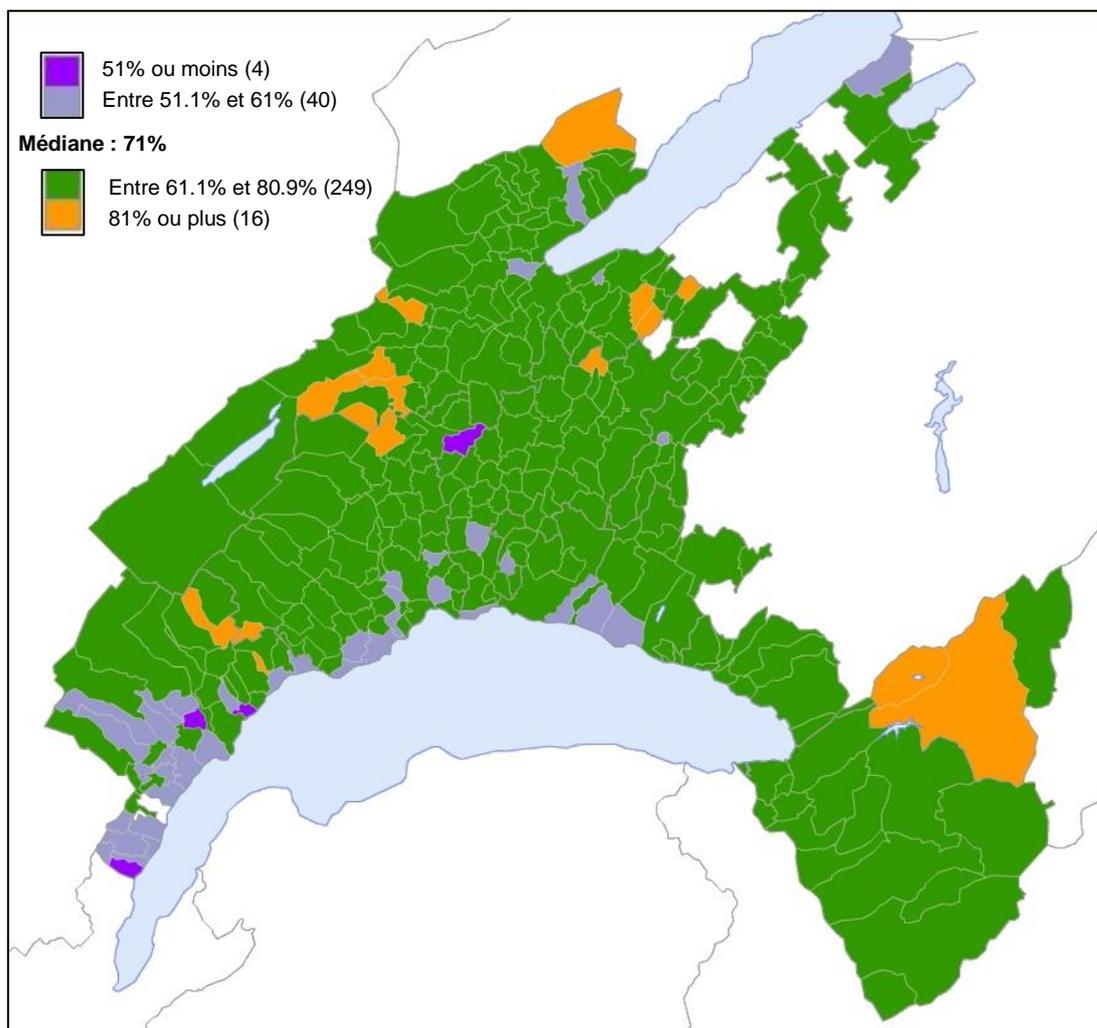
Commentaire par groupes de communes (Figure 23)

En 2017, les taux d'imposition communaux vont d'un minimum de 46% (Eclépens) à un maximum de 84% (Treytorrens). Le taux d'imposition médian est de 71%. Cela signifie que la moitié des communes ont un taux inférieur à cette valeur et l'autre moitié un taux supérieur. Le quart des communes avec les taux d'imposition les plus bas affichent des taux inférieurs ou égaux à 66%. Par contre, le quart des communes avec les taux d'imposition les plus hauts appliquent des taux supérieurs ou égaux à 76%. On peut donc constater que la moitié centrale des communes se resserre autour d'une plage de 10 points d'imposition.

En raison des bascules d'impôt, il est très important de comparer les taux d'imposition communaux en termes d'écart en points de pourcentage par rapport à la moyenne et pas en termes proportionnels.

On compte 44 communes ayant un taux d'imposition inférieur à la médiane de 10 points ou plus. La plupart de ces communes se situent au bord du lac Léman et/ou à proximité de Genève. Quatre de ces communes proposent même un taux d'imposition inférieur à la médiane de 20 points ou plus. Par contre, 16 communes ont un taux d'imposition dépassant de 10 points ou plus le taux médian. Il est néanmoins positif de constater qu'aucune commune ne dépasse le taux médian de plus de 20 points.

Figure 23 : Taux d'imposition par commune, 2017



Annexe : Vue d'ensemble des indicateurs du rapport 2016, par commune

Commune (1/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes par habitant	Dettes par hab (avec)	Dettes (sans) / revenus	Dettes (avec) / revenus	Dettes / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Aclens	291	11.1	4.6	-13'955	-13'621	-339	-331	5	0.2	111.1	62.0
Agiez	>1000	16.4	1.4	-1'763	-1'634	-73	-67	7	5.5	111.2	76.0
Aigle	273	14.5	8.1	-879	-866	-35	-34	33	6.3	110.4	67.5
Allaman	66	6.3	9.4	-9'691	-9'461	-222	-216	31	-0.1	103.9	62.0
Apples	156	23.1	17	-140	749	-4	20	17	8.1	123.9	76.0
Arnex-sur-Nyon	-46	-1.1	2.3	2'386	5'815	44	108	250	8.6	89.2	70.0
Arnex-sur-Orbe	841	14.9	2.1	-2'049	-1'921	-85	-79	24	8.2	107.4	73.0
Arzier-Le Muids	86	11	13.8	4'314	6'584	91	139	39	7	105.1	64.0
Assens	311	10.9	3.8	2'900	4'873	86	145	61	7.7	103.6	70.0
Aubonne	44	7	14.9	-93	-39	-2	-1	39	4.3	104.6	68.0
Avenches	174	24.3	18.2	688	2'067	26	77	10	6	121.7	68.0
Ballaigues	107	15.6	16.6	511	1'607	9	27	17	9	108.8	66.0
Ballens	21	4	28.7	4'101	4'991	201	245	250	12	97.6	69.0
Bassins	2	0.4	17.2	11'615	11'854	367	375	250	12.7	94.9	74.0
Baulmes	211	9.3	6.7	3'521	3'521	131	131	48	11.3	98.9	78.0
Bavois	146	10.6	8.7	2'403	2'403	95	95	48	11.3	101.3	73.0
Begnins	230	21.1	19.9	2'401	2'640	50	55	28	7.6	117.6	67.0
Belmont-sur-Lausanne	39	8.3	32.6	5'218	5'218	121	121	68	10	103.8	69.5
Belmont-sur-Yverdon	29	6.6	19.8	-3'417	816	-170	41	23	2.7	104.1	76.0
Bercher	81	13.5	21.3	6'802	8'776	236	305	51	13.8	104.7	79.0
Berolle	365	5.8	1.7	1'898	2'788	63	92	135	7.2	101.3	77.0
Bettens	89	11.3	14	-2'888	231	-139	11	6	1.4	110.7	70.0
Bex	64	13.3	21.4	5'415	5'429	277	278	49	13.5	104.2	71.0
Bière	82	9.4	12.6	3'942	4'832	161	197	49	9.9	101.1	68.0
Bioley-Magnoux	14	6.4	33.8	5'643	7'616	276	373	168	1.4	105.1	74.0
Bioley-Orjulaz	39	4.1	9.7	-710	1'264	-21	37	31	26.8	95.3	68.0
Blonay	112	8.8	8.5	5'214	5'223	121	121	47	6.6	104.4	70.0
Bofflens	543	8.7	1.7	-3'539	-2'443	-148	-102	16	-0.1	104.6	69.0
Bogis-Bossey	88	2.2	3	1'566	4'364	34	94	155	5.3	98.5	70.0
Bonvillars	30	2.1	7.1	-3'501	-2'156	-131	-81	21	4	95.5	55.0

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).

Commune (2/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes par hab (sans)	Dettes par hab (avec)	Dettes (sans) / revenus	Dettes (avec) / revenus	Dettes / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Borex	46	5.6	11.4	-754	2'692	-20	71	65	3.7	102.1	58.0
Bottens	88	11.1	13.7	2'084	4'058	77	149	44	10.7	101.4	69.0
Bougy-Villars	509	31.7	8.4	-23'109	-22'850	-127	-125	5	3.6	141.2	66.0
Boulens	696	18.1	3.1	-3'447	-1'474	-138	-59	7	12.6	106.5	79.0
Bourg-en-Lavaux	20	1.5	7.6	-121	1'678	-3	40	250	5	98.1	61.0
Bournens	>1000	17.1	1.9	134	805	4	24	25	6.2	112.7	80.0
Boussens	151	12.6	8.7	-1'056	-386	-41	-15	17	4.9	108.5	69.0
Bremblens	410	9.6	4	-4'924	-4'590	-105	-98	5	5.7	102.9	66.0
Bretigny-sur-Morrens	106	13.2	12.5	2'431	4'683	97	187	43	11	104.1	73.0
Brettonnières	100	20.3	6.4	-2'052	-957	-77	-36	18	6	118	72.0
Buchillon	38	1.1	4.6	-12'397	-12'343	-113	-113	250	7.2	93.9	53.0
Bullet	47	7	14.5	1'671	1'998	79	94	53	8	101.2	70.0
Bursinel	854	7.5	0.9	3'294	6'420	74	144	59	4.9	104.6	65.5
Bursins	13	0.6	15.7	710	3'837	16	89	250	7.1	94.1	71.0
Burtigny	78	4.8	7.1	1'764	1'998	62	70	102	5.2	100.5	80.0
Bussigny	25	3.7	13.7	-2'098	-2'097	-73	-73	47	1.6	103.4	62.0
Bussy-Chardonney	-156	-0.5	0.3	-3'078	-396	-95	-12	250	3.2	97.5	78.0
Bussy-sur-Moudon	100	9.4	0	-4'552	-4'432	-185	-180	45	6.8	103.4	80.0
Chamblon	13	5.8	32.3	6'601	6'601	183	183	136	5.4	100	66.0
Champagne	210	24	14	1'843	3'188	71	123	22	8.7	106.3	65.0
Champtauroz	288	16.9	6.6	-3'454	-2'142	-221	-137	11	1.2	107.6	77.0
Champvent	167	15	9.6	-2'587	-2'587	-89	-89	32	1.4	111.9	71.0
Chardonne	131	8.3	8.3	309	319	8	8	34	2.1	104.3	68.0
Château-d'Oex	44	8.4	25.6	7'221	7'221	200	200	79	10	101.2	83.0
Chavannes-de-Bogis	121	12	10.3	-4'065	-1'267	-65	-20	8	1.8	108.6	59.0
Chavannes-des-Bois	89	28.2	31.9	71	2'852	1	54	5	3.1	136	59.0
Chavannes-le-Chêne	56	5.1	12.8	4'445	5'818	167	218	193	11.7	95.7	78.0
Chavannes-le-Veyron	11	0.4	5.1	-3'173	-2'854	-156	-141	250	5.1	95.2	77.0
Chavannes-près-Renens	44	8.7	18.5	2'977	2'978	141	141	59	9.6	102.3	79.0
Chavannes-sur-Moudon	395	37.3	21.6	-5'898	300	-333	17	3	0.7	154.5	73.0
Chavornay	75	15.3	22.8	3'210	3'210	119	119	34	8.3	105.7	72.0

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).

Commune (3/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes par hab (sans)	Dettes par hab (avec)	Dettes (sans) / revenus	Dettes (avec) / revenus	Dettes / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Chêne-Pâquier	26	1.7	6.3	-5'343	-3'970	-272	-202	107	4.1	96.6	79.0
Cheseaux-Noréaz	62	7.2	11.2	3'632	3'632	117	117	72	14	95.9	70.0
Cheseaux-sur-Lausanne	159	20.5	14.8	-171	500	-4	13	12	10.1	109.7	74.5
Chésèrex	981	8.3	4.5	-9'151	-5'705	-120	-75	2	4.3	103	57.0
Chessel	74	21.3	33.3	-1'683	-1'683	-79	-79	7	10	110.1	74.0
Chevilly	14	6.1	31.2	1'185	1'693	43	62	53	0.9	102.1	74.0
Chevroux	87	14.3	17	8'769	9'885	180	203	44	14.8	102.7	70.0
Chexbres	120	9.2	12.8	972	2'724	30	85	36	10.6	99.3	64.0
Chigny	26	3.5	30	-1'063	-742	-26	-18	196	1.2	103.5	62.0
Clarmont	587	8.8	1.9	6'751	9'113	184	248	74	11	98.8	75.0
Coinsins	323	6.2	3.9	-27'793	-27'554	-393	-390	4	5.6	101.4	51.0
Commugny	75	5.5	7.9	-4'672	-1'890	-75	-31	4	-0.4	103.3	57.0
Concise	86	9.8	11.4	1'536	2'881	57	108	53	6.3	102.4	75.0
Coppet	35	2.8	8.3	756	3'538	11	52	58	2	99.6	53.0
Corbeyrier	328	13.8	8.6	-1'624	-1'624	-24	-24	39	10.4	105.3	70.0
Corcelles-le-Jorat	163	12.9	9	-2'582	-844	-98	-32	42	7.6	106.2	77.0
Corcelles-près-Concise	677	12.2	9.4	-3'677	-2'332	-155	-98	3	0.9	111.7	71.0
Corcelles-près-Payerne	159	19.1	13.9	-29	1'087	-2	56	19	8.9	112.4	72.0
Corseaux	63	4.4	6.8	1'838	1'848	35	35	59	1.9	101.6	69.0
Corsier-sur-Vevey	61	9.1	14.6	189	199	6	6	22	5.8	98.2	66.0
Cossonay	37	11.8	30.1	7'125	8'920	205	256	63	11.2	105.4	71.0
Cottens	-3	-0.1	3.1	-586	304	-24	12	250	1.9	96.9	74.0
Crans-près-Céligny	87	8.2	9.5	-3'722	-936	-55	-14	15	1.2	107.5	53.0
Crassier	148	7.3	6.9	-1'095	5'125	-22	103	45	4	105.1	64.0
Crissier	100	11	12.4	-2'527	-2'526	-80	-80	15	-2.8	108.2	65.0
Cronay	>1000	7.3	0.3	2'557	2'618	99	102	81	7.3	99	79.0
Croy	338	8.6	3.3	-639	456	-28	20	34	7.2	102.2	74.0
Cuarnens	32	13.7	34.7	5'478	5'797	183	194	48	8.8	109.9	77.0
Cuarny	100	13.7	0	-5'112	-5'051	-195	-192	16	-0.2	113.4	79.0
Cudrefin	93	14.8	19.8	78	1'457	3	55	35	3.7	113.5	59.0
Cugy	25	6.7	22.9	5'267	7'520	162	232	88	8.6	101.4	70.0

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).

Commune (4/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes par hab (sans)	Dettes par hab (avec)	Dettes (sans) / revenus	Dettes (avec) / revenus	Dettes / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Curtilles	100	10	0	-7'670	-7'551	-393	-387	2	0.3	111.1	75.0
Daillens	100	17.2	16.6	-2'556	-1'411	-84	-47	35	11.3	107.4	71.0
Démoret	106	4.8	4.6	-1'431	-1'370	-65	-63	68	13.1	96.7	81.0
Denens	195	11.1	6	-2'355	-2'304	-50	-49	31	2.3	109.8	70.0
Denges	256	2.1	0.8	-1'769	-1'769	-57	-57	20	1.5	100.1	62.0
Dizy	29	4.3	15.1	-3'251	-3'033	-89	-83	59	2.3	102.4	79.0
Dompierre	56	15.9	25.8	-854	-854	-34	-34	28	5.7	113.1	80.0
Donneloye	111	12.4	11.4	-1'865	109	-82	5	13	8	104.4	73.0
Duillier	93	12.8	14.7	-3'591	-3'355	-82	-76	32	4.3	110.9	66.0
Dully	-13	-1.2	8.5	-10'205	-7'079	-145	-101	250	4.5	96.5	49.0
Echallens	133	12.7	14.4	4'652	6'625	154	220	53	8.2	105.9	74.0
Echandens	71	8.5	11.6	-5'961	-5'961	-165	-165	5	1.4	107.4	62.0
Echichens	57	11.8	20.5	3'152	3'259	84	87	47	5	108.6	68.0
Eclépens	-88	-5.7	5.9	-5'767	-4'328	-206	-155	250	2.9	92.4	46.0
Ecublens	53	4.5	8.6	-928	-928	-32	-32	29	5	100.1	62.0
Epalinges	132	14.3	11.3	1'744	1'744	46	46	18	4.6	110.9	66.0
Ependes	207	20.1	11.2	-2'052	2'180	-90	96	14	2.1	119.5	75.0
Essertes	60	7.8	14.1	1'402	1'604	59	67	58	5.9	103.3	72.0
Essertines-sur-Rolle	79	5.2	8.8	138	3'368	4	91	62	5.1	101.3	68.0
Essertines-sur-Yverdon	68	8.5	12.2	1'337	3'311	52	128	59	7	103	73.0
Etagnières	62	11.5	17.6	3'147	5'121	105	171	67	6.7	103.3	73.0
Etoy	76	12.1	17.2	1'049	1'103	19	20	22	2.4	110.1	61.0
Eysins	114	11	14.1	-3'096	334	-63	7	25	1.5	108.2	61.0
Faug	365	23.9	8.8	-906	474	-34	18	10	6.4	120.8	64.0
Féchy	69	14.1	20.1	-2'257	-1'998	-32	-28	27	3.1	114.6	64.0
Ferreyres	66	16	23.5	1'623	3'061	62	117	32	13	98.1	76.0
Fey	78	3.9	4.9	-773	1'201	-32	50	38	1	102.2	75.0
Fiez	136	24.5	19.4	5'038	6'383	211	267	25	15.3	116	69.0
Fontaines-sur-Grandson	-1	-3.7	0	-2'758	-1'413	-176	-90	250	8.8	91.2	69.0
Forel (Lavaux)	92	8.5	10.1	2'949	4'687	101	160	44	8.5	98.4	68.0
Founex	78	5.1	8	-5'001	-2'219	-77	-34	44	0.9	103.1	57.0

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).

Commune (5/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes par hab (sans)	Dettes par hab (avec)	Dettes (sans) / revenus	Dettes (avec) / revenus	Dettes / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Froideville	58	16.7	28.7	3'633	5'885	132	214	32	9.8	108.2	76.0
Genolier	127	12.7	11	-5'476	-3'204	-83	-48	22	0.5	113	55.0
Giez	65	17.1	24	4'989	6'334	112	143	42	6.6	111.2	66.0
Gilly	85	13.5	16.9	-949	2'177	-21	49	18	11.7	107.6	66.0
Gimel	70	7.2	10.4	4'729	4'784	154	155	71	8.6	100.1	71.5
Gingins	-67	-5.9	8	-353	3'092	-7	66	250	0.9	94	57.0
Givrins	39	7.9	21.6	8'352	10'624	159	202	87	8.9	101.3	61.0
Gland	81	10.5	13.6	2'708	2'716	88	88	36	7.7	105.2	62.5
Gollion	65	13.2	22.9	1'487	2'472	48	80	37	9.9	104.3	74.0
Goumoëns	59	13.3	20.7	1'891	3'864	66	134	35	10.5	107.1	77.0
Grancy	>1000	5.3	0	-4'234	-3'584	-140	-118	55	1.1	105.3	70.0
Grandcour	148	19.4	14.6	5'029	6'242	235	292	47	26.3	101.6	79.5
Grandevent	142	13	9.5	1'060	2'405	48	110	40	4.8	108	68.0
Grandson	94	10.4	13.4	3'754	5'099	115	157	54	11.1	103.2	69.0
Grens	100	0.4	2.7	-1'276	2'170	-30	50	250	-0.4	99.4	62.0
Gryon	64	8.6	13.8	-2'535	-2'535	-44	-44	15	3	105.2	75.0
Henniez	421	12.6	4.1	-7'370	-7'173	-223	-217	4	2.2	102.1	69.0
Hermenches	126	14.1	18	2'763	3'661	164	218	37	8.6	109.3	75.0
Jongny	296	5.9	2.1	-1'464	-1'454	-34	-34	43	2	102.3	71.0
Jorat-Menthue	267	14.4	7.6	-712	2'070	-27	79	21	5.1	101.7	72.0
Jorat-Mézières	113	13.1	12.5	1'816	3'563	64	126	40	6.6	109.3	76.0
Jouxkens-Mézery	162	6.1	4	-1'667	-996	-22	-13	30	-1	104.1	53.0
Juriens	462	10.8	3.8	-498	597	-21	25	32	9.9	102.5	79.0
La Chaux (Cossonay)	31	7.8	22.6	2'254	2'472	83	91	59	9.4	94.7	77.0
La Praz	149	10.9	7.9	7'064	8'378	301	357	70	14.9	98.7	83.0
La Rippe	73	13.9	18.4	9'515	15'719	198	327	50	11.3	106.8	65.0
La Sarraz	21	3.5	16.7	1'197	2'635	52	114	132	4.1	99.4	66.0
La Tour-de-Peilz	76	6.2	8.7	-1'255	-1'245	-32	-32	24	0.6	105.8	64.0
L'Abbaye	78	8.2	12.3	3'604	3'605	113	113	58	8	102.7	76.0
L'Abergement	100	14.8	5.7	1'679	2'274	56	76	37	12.5	101.5	81.0
Lausanne	93	6.7	8.3	14'558	14'558	338	338	84	10.7	99.2	79.0

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).

Commune (6/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes par hab (sans)	Dettes par hab (avec)	Dettes (sans) / revenus	Dettes (avec) / revenus	Dettes / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Lavey-Morcles	197	18.2	10.4	-3'452	-3'452	-162	-162	19	3.1	116.9	71.0
Lavigny	338	5.6	1.8	2'130	2'184	64	66	98	5.8	100.2	74.5
Le Chenit	80	12.8	16.2	-432	-431	-7	-7	20	9.6	103.9	69.6
Le Lieu	15	3.4	24.1	8'409	8'410	228	228	172	3.3	99.8	65.0
Le Mont-sur-Lausanne	73	16.8	21.9	3'847	3'847	86	86	23	8.4	110.1	75.0
Le Vaud	54	12.4	21.5	6'599	6'837	202	209	50	12.3	101.8	75.0
Les Clées	123	19.5	17	392	987	15	38	18	6.9	114.2	80.0
Leysin	62	14.3	22.1	2'988	3'153	132	140	45	2.5	111.1	78.0
Lignerolle	208	10.4	5.3	2'031	2'625	85	110	36	7	105.2	80.0
L'Isle	85	11.7	18.1	5'802	5'902	195	198	53	9.2	105.5	76.0
Lonay	121	14	12.5	-1'302	-1'302	-27	-27	18	3.1	111.8	55.0
Longirod	205	13.8	7.6	1'157	1'387	47	56	27	3.4	113.4	81.0
Lovatens	44	11.3	24.2	856	975	35	40	39	15.9	106.7	75.0
Lucens	86	11.7	15.6	445	1'058	22	52	32	4.6	108.4	66.0
Luins	100	3.2	3.2	-3'873	-747	-95	-18	39	0	99.1	60.0
Lully	68	9.9	14.7	-176	-176	-5	-5	41	5.9	107.9	61.0
Lussery-Villars	61	6.2	12.5	2'320	2'539	113	124	80	4.7	101.3	72.0
Lussy-sur-Morges	109	11.6	12.5	-1'055	-1'005	-17	-16	10	2	109.8	66.0
Lutry	123	9.8	8.4	-4'217	-4'198	-82	-82	7	1.7	108.2	55.5
Maracon	59	12	20.8	2'485	2'485	106	106	42	10.5	103.6	76.0
Marchissy	46	6.4	14	2'015	2'245	84	94	108	7.7	102.1	79.0
Method	173	16.5	10.3	-1'707	-1'707	-63	-63	22	7.6	110.8	72.0
Mauborget	>1000	18.6	0	-11'350	-11'022	-480	-467	4	0	116.7	70.0
Mauraz	-1	-1.9	0	-4'065	-3'965	-168	-164	250	4.4	92.8	74.0
Mex	2	0.2	9.4	-2'084	-924	-46	-20	250	1.1	99	61.0
Mies	100	2.5	2.5	-7'912	-5'131	-46	-30	175	1	100.5	49.0
Missy	>1000	22.3	4.1	-2'006	-794	-102	-40	10	9.6	114.3	72.0
Moiry	100	16.5	19.1	1'192	1'700	52	75	35	10.8	104.2	81.0
Mollens	83	7.8	11	2'555	3'445	82	111	67	3.6	105.1	74.0
Molondin	100	11.9	4	-8'199	-6'827	-314	-261	23	5.3	103.6	81.0
Montagny-près-Yverdon	24	3.1	12.2	-3'017	-2'000	-70	-46	14	24.1	93.6	61.0

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).

Commune (7/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dette par hab (sans)	Dette par hab (avec)	Dette (sans) / revenus	Dette (avec) / revenus	Dette / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Montanaire	144	11.8	14	540	2'514	25	117	44	7.6	106.1	72.0
Montcherand	54	9.1	18.9	491	620	17	22	36	5.9	104.8	72.0
Montherod	491	4.1	0.9	-713	-659	-25	-23	70	4.8	99.4	78.0
Montilliez	125	12.1	10.9	1'617	3'712	58	133	35	6.8	106.4	74.0
Mont-la-Ville	228	21.4	12	-2'369	-2'050	-99	-85	15	10.2	114.8	76.0
Montpreveyres	351	13.9	4.5	-94	1'644	-4	73	32	5.5	110.9	77.0
Montreux	39	4.7	12.7	-337	-327	-9	-9	35	0.9	101.8	65.0
Montricher	201	6.6	6.2	-26'951	-25'961	-195	-188	11	0.7	104.9	64.0
Mont-sur-Rolle	113	8.7	8.3	964	4'317	26	115	32	13	105.5	64.0
Morges	146	9.4	7.5	-967	-967	-22	-22	19	5.8	102.8	68.5
Morrens	127	8	7	0	2'087	0	74	35	4.9	102.8	71.0
Moudon	147	15.5	12.7	2'398	2'518	110	115	29	8.5	106.7	75.0
Mutrux	46	9.9	20.4	91	1'437	4	64	38	7.6	104.8	78.5
Novalles	340	21.1	9.5	1'136	2'482	57	125	21	14.6	105.6	76.0
Noville	127	26.7	28.5	3'358	3'358	111	111	18	12	115.5	78.5
Nyon	55	9.7	17.9	6'450	6'459	124	124	45	7.3	103.5	61.0
Ogens	>1000	13.6	0.6	575	2'549	24	105	41	7.4	107.1	78.0
Ollon	107	15.2	14.9	-2'393	-2'379	-59	-59	9	1.1	116	68.0
Onnens	60	6.4	11.7	-3'670	-2'325	-142	-90	72	3.5	99.9	65.0
Oppens	110	16.2	14.9	-973	1'001	-34	35	19	8.6	107.7	81.0
Orbe	28	4.6	16.2	6'963	7'091	198	202	168	10.7	97.1	77.0
Orges	43	13.8	27.3	1'621	2'638	61	99	42	13.3	102.3	74.0
Ormont-Dessous	67	16.3	25.2	3'596	3'761	96	101	27	21.8	104.8	78.5
Ormont-Dessus	26	4.7	17.4	8'573	8'738	147	150	141	10.6	99.7	76.0
Orny	188	11.2	6.5	-4'664	-3'226	-164	-113	10	1.8	106.5	73.0
Oron	72	14	19.7	2'371	2'371	90	90	29	7.8	106.9	69.0
Orzens	33	9.7	43	1'406	3'380	61	146	50	1.8	105.9	79.0
Oulens-sous-Echallens	216	14.6	9	-1'719	255	-57	8	15	7	110	71.0
Pailly	223	17.1	8.6	4'987	6'960	163	227	29	13	105.3	77.5
Pampigny	150	9.9	8.3	-1'259	-369	-41	-12	23	4.6	106.6	75.0
Paudex	214	5.8	3.4	-10'417	-10'417	-145	-145	28	1.4	104.7	61.5

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).

Commune (8/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dette par hab (sans)	Dette par hab (avec)	Dette (sans) / revenus	Dette (avec) / revenus	Dette / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Payerne	109	14.6	14.7	-382	734	-15	28	24	4.7	111.2	75.0
Penthalaz	103	17.2	20.2	1'217	2'794	48	110	20	10.7	106.9	74.0
Penthaz	73	6.4	9.6	1'543	3'119	60	122	71	4.9	100.3	71.0
Penthéréaz	42	13.1	30.1	4'593	6'566	167	239	61	13.3	101.4	78.0
Perroy	210	2.9	1.6	-1'300	2'082	-30	47	149	2.2	101.6	60.0
Poliez-Pittet	54	6.6	12.6	-1'019	1'733	-41	70	49	3.6	102.6	71.0
Pompaples	210	12.8	7.1	-2'833	-1'395	-105	-52	21	3.5	105.2	66.0
Pomy	213	10.7	10.5	2'346	2'407	94	96	50	6.2	103.7	71.0
Prangins	47	6.4	13.3	-354	-345	-7	-7	50	0.8	106.4	56.0
Premier	54	16.8	27.3	3'757	4'852	142	184	38	13.4	107.8	81.0
Préverenges	61	6.2	9.9	-1'333	-1'333	-33	-33	26	4	99.3	64.0
Prévonloup	>1000	10.9	1.2	-5'809	-5'690	-273	-268	5	1.2	111.7	74.0
Prilly	37	6.9	18.4	2'931	3'602	93	114	54	8.9	99.6	73.5
Provence	460	12.7	4.2	-1'015	330	-43	14	34	3.8	110.9	81.0
Puidoux	28	7.3	23.7	7'533	9'285	261	321	116	8.6	100	70.0
Pully	114	6.8	7.1	105	105	2	2	32	2.2	104.9	61.0
Rances	100	8	0.3	928	2'118	30	68	40	2.9	105.3	78.0
Renens	65	7.1	11.7	1'955	1'956	77	77	46	6.6	102.3	78.5
Rennaz	93	24.8	26.7	-2'139	-2'139	-78	-78	11	6.9	127.1	67.5
Reverolle	986	15.1	6.4	-2'739	-377	-84	-12	16	3.5	112.7	76.0
Rivaz	735	7.1	2	-10'131	-8'379	-238	-196	24	0.1	106	63.5
Roche	94	19.3	23.4	1'773	1'773	81	81	28	6.5	113.9	68.0
Rolle	39	5.6	20.1	943	4'295	11	48	56	5.7	100.9	59.5
Romainmôtier-Envy	77	6	9.5	1'040	2'135	44	90	127	6.4	101.7	81.0
Romanel-sur-Lausanne	52	9.3	19.4	1'066	1'737	39	63	44	10	102.6	70.0
Romanel-sur-Morges	11	4.3	28.3	-580	-245	-16	-7	16	2.3	103.3	56.0
Ropraz	176	10.3	7.7	-60	1'677	-2	66	46	7.4	105	77.5
Rossenges	>1000	8.7	0.2	-6'606	-6'487	-301	-296	12	-1.9	109.5	60.0
Rossinière	9	1.9	19	4'911	4'911	188	188	250	8.8	95.6	81.0
Rougemont	14	3.8	24.6	13'328	13'328	153	153	156	8.2	98.4	74.0
Rovray	284	13.6	12.6	-1'405	-1'344	-62	-59	30	14.5	101.8	73.0

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).

Commune (9/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dettes par hab (sans)	Dettes par hab (avec)	Dettes (sans) / revenus	Dettes (avec) / revenus	Dettes / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Rueyres	75	11.7	15.1	2'847	4'820	66	112	40	4.9	106.5	73.0
Saint-Barthélemy	129	0.5	1.1	45	2'018	2	85	250	4.2	96.4	77.0
Saint-Cergue	116	15.8	14.9	-1'319	934	-43	30	14	11.5	109.4	66.0
Sainte-Croix	130	13.8	11.6	1'576	1'903	73	88	21	11.7	104.5	70.0
Saint-George	4	1	19.9	7'786	8'016	256	264	250	9.9	96.3	71.0
Saint-Livres	122	2.9	3.2	-1'140	-1'086	-45	-43	65	1.2	101.9	69.0
Saint-Oyens	117	4.6	4	2'776	3'056	102	113	130	5.6	99.5	81.0
Saint-Prex	75	13.3	20.4	1'240	1'291	20	21	40	7	109.9	55.0
Saint-Sulpice	11	2.7	19.8	-3'675	-3'674	-72	-72	65	5.3	100.5	55.0
Saubraz	691	10.8	1.9	3'283	3'337	130	132	44	4.9	107.2	80.0
Savigny	36	5	12.6	4'663	6'281	143	193	100	12.5	95.7	69.0
Senarclens	62	4.2	8.7	-5'618	-5'618	-178	-178	38	-0.9	102.2	68.5
Sergey	>1000	19.1	2.3	-252	342	-9	12	24	12	110.7	78.0
Servion	69	12.7	18.8	1'137	2'956	48	124	33	4.7	111.1	69.0
Sévery	699	16.7	2.8	-1'052	-163	-34	-5	17	11.7	105.1	75.0
Signy-Avenex	-19	-0.8	4.1	-6'307	-2'877	-133	-61	250	1.6	98.9	58.0
St-Légier-La Chiésaz	34	6.6	17.6	8'307	8'317	185	185	92	9.6	99.7	67.0
St-Saphorin (Lavaux)	-33	-4.9	12.6	-9'684	-7'932	-257	-210	250	1.3	90.6	67.0
Suchy	29	13.3	36.8	6'663	10'895	293	480	62	16.9	103.3	70.0
Sullens	145	15.8	12.2	832	1'503	26	48	34	7.1	109.3	70.0
Suscévoz	12	3.3	22.9	-2'917	-2'917	-154	-154	37	11.4	98.4	72.0
Syens	542	7.1	1.4	-7'927	-6'310	-238	-189	5	0.7	105.1	75.6
Tannay	167	9.1	6.2	-1'522	1'260	-21	17	13	3.5	104.7	61.0
Tartegnin	105	3	2.9	1'480	4'656	40	126	123	13.4	94.6	81.0
Tévenon	104	14.3	13.9	1'692	3'038	65	116	39	10.3	105.2	73.0
Tolochenaz	80	5.1	7.2	-2'262	-2'262	-66	-66	10	2.9	101.7	65.0
Trélex	92	8.6	18.3	-5'110	-2'841	-91	-51	22	-0.1	109.3	57.0
Trey	>1000	27.4	1.1	1'010	2'126	44	92	14	13.9	119.6	80.0
Treycovagnes	105	6.5	6.3	-2'343	-2'343	-77	-77	24	2.1	105.3	75.0
Treytorrens	46	14.5	27.4	-291	1'021	-17	60	24	14.8	101.2	84.0
Ursins	113	5.2	4.6	-3'844	-3'844	-153	-153	17	0.6	103.1	78.0

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).

Commune (10/10)	Dégré d'autofin	Capacité d'autofin	Quotité d'invest	Dette par hab (sans)	Dette par hab (avec)	Dette (sans) / revenus	Dette (avec) / revenus	Dette / capacité d'endettement	Charge financière	Couverture des charges	Taux d'impôt
Valbroye	107	19.2	21.2	1'111	1'626	48	70	14	9.2	113.3	73.0
Valeyres-sous-Montagny	108	9.5	9.1	-307	711	-13	30	18	2	106.8	72.0
Valeyres-sous-Rances	187	2	2.1	-2'585	-1'395	-129	-69	71	2.8	99.1	65.0
Valeyres-sous-Ursins	90	4.5	4.9	358	358	14	14	50	7.3	96.9	79.0
Vallorbe	73	17.8	25.8	4'517	5'612	159	198	33	6.3	114.9	73.0
Vaulion	46	8.4	19.1	2'986	4'081	147	201	95	4.4	105.5	81.0
Vaux-sur-Morges	247	5.4	2.2	-56'191	-53'509	-111	-106	41	0.8	105.6	56.0
Vevey	70	6.4	10.6	3'717	3'727	96	96	84	6.9	100.5	73.0
Veytaux	-70	-4.4	10	428	438	10	11	250	8	91.5	69.0
Vich	296	17.4	9.1	-4'942	-4'704	-80	-76	6	0.5	118.4	68.0
Villars-Epeney	-95	-2.7	2.7	-2'028	-1'967	-77	-75	250	1.3	95.9	60.0
Villars-le-Comte	194	14.4	8	-6'440	-6'321	-348	-341	3	1.6	109.4	70.0
Villars-le-Terroir	106	12.1	12.6	2'100	4'073	56	108	28	4.4	108.4	73.0
Villars-Sainte-Croix	188	16.6	12.3	-3'006	-2'180	-83	-60	10	6.6	112.1	59.0
Villars-sous-Yens	>1000	5.6	0.6	-949	-898	-31	-29	34	2.1	102.4	76.0
Villarzel	85	19.8	27.8	844	1'077	39	50	21	8.3	105.3	79.0
Villeneuve	64	10.1	17.4	2'901	2'901	113	113	38	4.5	105.5	69.0
Vinzel	>1000	10.2	0.1	-6'563	-3'436	-126	-66	1	-0.5	110.9	67.0
Vuarrens	187	17.4	12	1'470	3'443	74	174	18	5.7	114.2	75.0
Vucherens	146	11.3	8	1'605	3'343	55	115	41	5.8	106.7	79.0
Vufflens-la-Ville	117	11.2	10.7	1'887	3'478	44	82	39	6.7	105	67.0
Vufflens-le-Château	48	3.1	6.3	-2'921	-2'600	-61	-55	6	2.2	101.4	55.0
Vugelles-La Mothe	16	7.9	41.9	1'597	2'615	120	196	81	6.2	101	70.0
Vuiteboeuf	136	9.1	11.4	-3'192	-3'192	-160	-160	31	5.1	104.4	77.0
Vulliens	480	19	6.9	-3'492	-1'754	-119	-60	22	11	117.2	78.0
Vullierens	187	15	8.7	1'313	1'744	39	52	50	8	107	76.0
Vully-les-Lacs	92	16.9	20.6	1'503	2'882	52	99	27	3.8	116.4	67.0
Yens	54	12.7	21.4	4'640	4'691	84	85	36	8.3	107	73.0
Yverdon-les-Bains	95	11.3	18.6	4'051	4'051	157	157	34	8.9	103.9	76.5
Yvonand	90	15.3	17	2'667	2'727	95	97	40	10.1	106.1	73.0
Yvorne	23	0.8	4	1'574	1'588	50	50	250	5.8	96.2	71.5

Rouge : valeur très mauvaise ou critique. **Orange** : valeur suffisante ou faible. **Violet** : valeur particulièrement élevée. Indicateurs lissés sur 5 ans quand nécessaire (voir introduction).